

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Appelée à devenir l'hebdomadaire régional le plus important de la Province de Québec

VOL. 1, No 41

VALLEYFIELD, QUE. VENDREDI, LE 26 FEVRIER, 1937

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5c

Droit pour toute municipalité de municipaliser l'électricité

Ce projet du gouvernement est annoncé dans le discours du trône—Conversion volontaire des dettes municipales

Dans le discours du trône lu mercredi à Québec, on lit que le gouvernement proposera d'accorder à toute municipalité le droit de municipaliser l'électricité. Le discours du trône dont voici le texte, annonce aussi plusieurs mesures importantes: Hon. Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative.

Vous avez été convoqués pour continuer l'élaboration des mesures progressives que le gouvernement désire appliquer sans tarder pour reprendre l'étude des projets particuliers—plusieurs d'intérêt public—qui sont devenus caducs à la dissolution de la dernière législature, et aussi pour examiner différentes autres lois qui vous seront soumises.

L'avènement de Sa Majesté le Roi George VI dont le noble caractère et les belles qualités avaient depuis longtemps gagné tous les cœurs a été salué avec joie chez nous. Au milieu des vicissitudes des temps présents il est consolant de consta-

ter que le trône reste non seulement le symbole du lien qui unit les nations britanniques, mais le rempart de nos institutions démocratiques et nos libertés constitutionnelles.

Daigne le Ciel guider toujours les actions de notre nouveau souverain et lui accorder, ainsi qu'à notre très gracieuse souveraine, un règne très long, heureux et des plus prospères.

Le redressement économique en notre province, s'effectue graduellement mais sûrement. Grâce aux qualités de notre population, grâce aux initiatives du ministère, grâce aussi aux mesures que vous avez approuvées à la dernière session, l'avenir s'annonce meilleur.

Sans doute, de savoir que le politique et la législation sont orientées vers la protection du capital humain, que l'agriculture et la colonisation occupent, dans les préoccupations administratives, le rang qui leur appartient, que les ressources naturelles serviront la collectivité, que l'on s'emploie à faire à notre jeunesse la place qui lui revient dans la mise en valeur de notre patrimoine, jeunes et vieux de chez nous ont repris confiance.

Cette foi en des lendemains féconds, le gouvernement veut travailler à l'affermir d'avantage avec votre précieuse collaboration.

Déjà vous avez voulu, par des lois, assurer l'honnêteté des élections, améliorer le sort des travailleurs, rendre plus efficace la loi des retraites pour la vieillesse, procurer aux agriculteurs et à ceux qui désirent le devenir les fonds dont ils peuvent manquer, venir en aide à la petite propriété, faire disparaître (suite à la page 4)

Assemblée de la Compagnie d'Exposition

Etude de l'emprunt et de la question des taxes

Mardi, le 16 février, eut lieu une assemblée des directeurs de la Compagnie d'Exposition.

On lut le rapport financier de l'année et on prépara le budget pour 1937. On étudia le projet d'emprunt pour consolider la dette. On n'a pas encore décidé si l'emprunt sera fait par la Compagnie d'Exposition ou par le Cercle Agricole. Le Comité demandera auparavant l'opinion de ses aviseurs légaux pour savoir si la loi qui empêche les Sociétés d'Agriculture d'emprunter plus de \$7000. s'applique aux Cercles Agricoles. On attendra aussi pour voir si de nouvelles lois concernant les Cercles Agricoles seront adoptées pendant la session.

Il fut aussi question au cours de l'assemblée du paiement des taxes foncières. A ce sujet, un directeur de la Compagnie nous dit qu'ils seraient prêts à payer; que c'est dans l'ordre, mais sur une évaluation un peu moins élevée que \$30,000. Cette opinion s'appuie sur le fait que la Cie paie déjà une taxe d'affaires et une taxe d'amusements. De plus l'aréna sert au sport en hiver et à l'exposition en été. Les quelques spectacles qu'on y donnent en automne n'autoriseraient pas la ville à pressurer la Compagnie.

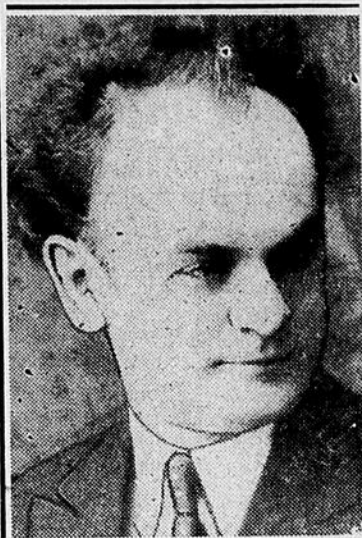
Ce directeur nous rappelle à ce propos que l'Hon. Lee, alors Ministre de l'Agriculture de l'Île du Prince Edouard, s'étonna lorsqu'il vint à Valleyfield il y a 2 ans pour juger les animaux, que les Cercles Agricoles paie une taxe foncière. Cela ne se fait nulle part ailleurs, dit-il.

Jeune homme tué au cours d'un accident

La route glissante fait dérapager l'auto qu'il occupait

Coteau-du-Lac. — Les routes glissantes de cet hiver furent la cause de nombreux accidents. Vendredi matin, vers cinq heures, quatre jeunes gens de Montréal venaient à une allure modérée quand leur automobile dérapa et frappa la garde-fou d'un pont. Un tuyau de garde-fou enfonça le radiateur pénétra jusqu'au siège arrière du véhicule. Un des quatre occupants de l'auto mourut quelques minutes après l'accident, des suites de ses blessures. On le transporta d'abord chez M. Emile Rémillard, puis à la morgue et enfin chez M. Joseph Ménard.

On fit enquête sur les lieux et le Dr Clément, des Cèdres, coroner, après avoir entendu le récit des compagnons de la victime, rendit un verdict de mort accidentelle. Le corps fut transporté à Montréal, chez les parents de la victime, par M. B. Bougie, entrepreneur de pompes funèbres.



SIGNOR GIUSEPPE AGOSTINI que le Comité et les membres de l'Harmonie fêtaient dimanche dernier.

Valleyfield seule tolère les étrangers

Nouvelle plainte de l'Association Ouvrière devant le Conseil

A l'assemblée du Conseil de mercredi, une nouvelle lettre de l'Association Ouvrière réunit sur le tapis la question de la main-d'œuvre étrangère dans les manufactures. L'Association cite les noms de M. et Mme Lionel Lamarche, Honoré Lamonde, Lucien Paré et Kenneth Gale employés à la Montreal Cottons. Un échevin suggère d'écrire à M. W. G. E. Aird, gérant de la Montreal Cottons pour lui demander des explications. S. H. le maire dit alors que M. Aird lui avait dit que personne à Valleyfield ne pouvait faire le travail des étrangers. S. H. le maire ajoute que si on cause des ennuis à la Montreal Cottons, cette compagnie pourra nous rendre la pareille. M. Monette répond qu'un temps viendra où ils auront besoin de nous et nous ne nous occuperons pas d'eux. M. Monette ajoute que nos gens nous reviennent de partout, de Drummondville, de Cornwall et d'ailleurs. Il n'y a qu'à Valleyfield qu'on accepte les étrangers.

Le Dr Laroche demande s'ils sont renvoyés par les Conseils municipaux. Les manufactures n'en veulent pas, répond M. Monette.

M. Touchette intervient pour dire que deux ouvriers de Bellerive ont été reconduits à la gare à Cornwall par la police. S. H. le maire dit aussi qu'on lui demandait parfois des lettres de recommandation pour l'extérieur et que certains de ceux qui avaient obtenu une telle lettre avaient obtenu de l'emploi.

En réponse à la lettre du Conseil demandant par quel règlement la Montreal Cottons était exemptée de taxe d'eau, M. W. G. E. Aird répond que cette demande est étonnante et que la ville doit avoir ces papiers. M. Aird mentionne une entente faite quand la ville a pris possession des conduites d'eau de la Montreal Cottons.

M. Touchette dit qu'il doit y avoir des papiers au sujet de cette entente. Après discussion on décide de demander à M. Aird, comme faveur, de donner les renseignements voulus pour faciliter les recherches.

(Suite à la page 12)

Projets importants pour la ville qui seront étudiés

La législature devra étudier plusieurs projets soumis par le Conseil et la Chambre de Commerce

Plusieurs questions d'intérêt pour Valleyfield seront discutées pendant la session provinciale qui vient de s'ouvrir.

M. Delpha Sauvé, M.P.P. retenu à l'hôpital par une pleurésie jusqu'à mardi dernier a tenu à se rendre à Québec dès mercredi quoiqu'il ne fut pas encore complètement rétabli.

Le bill de Valleyfield sera présenté à la Législature. Notons que M. Sauvé n'a pas encore accepté d'en être le parrain. A la demande du Conseil à cet effet, il répondit qu'il voulait savoir d'abord ce qu'il contenait. On lui en adressa une copie, mais la maladie l'empêcha de l'étudier et de donner une réponse.

Pendant la session, il sera vraisemblablement question du pont Valleyfield-Côteau et du boulevard Salaberry.

La ville a aussi adressé à l'Hon. Premier Ministre et à M. D. Sauvé, M.P.P. la résolution suivante qui a pour but de faire donner aux municipalités le pouvoir de taxer les colporteurs qui passent de porte en porte sans livrer la marchandise immédiatement:

"Que demande soit faite à la législature de Québec pour changer la définition du mot colporteur que l'on trouve à l'article 2 du chapitre 126 et à l'article 75 du chapitre 25 des statuts refondus de Québec 1925 de manière à ce qu'il soit défini comme suit: "Le mot colporteur signifie toute personne qui porte elle-même ou transporte avec elle des objets, effets ou marchandises ou des échantillons d'iceux, avec

La Ligue des Propriétaires va intervenir

Dans la question de municipalisation de l'électricité

Le projet de municipalisation de l'électricité continue à subir de nouveaux développements.

Hier, MM. les échevins Touchette, Laroche et Gauthier et l'ingénieur de la ville, M. Raphaël Bélanger sont allés à Joliette pour y faire enquête à ce sujet.

De son côté, La Ligue des Propriétaires se prépare à intervenir. Les directeurs de la Ligue, après étude, se prononceront en faveur de l'un des trois modes possibles: Installation d'une usine municipale qui fera concurrence à la Shawinigan; expropriation de la Shawinigan; maintien du système actuel avec des taux raisonnables.

Dans le but de se renseigner sur cette question, la Ligue a nommé un comité qui a rencontré MM. Beaumont et Baribeau de la Shawinigan, dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, mardi.

(suite page 2)

l'intention de vendre ou d'offrir en vente les dits objets effets ou marchandises, ou qui les vend ou offre en vente dans les limites d'une municipalité locale et également celui qui fait la même opération sur catalogue en allant de porte en porte."

Une autre demande de la municipalité devra être étudiée pendant la session: le droit pour les municipalités de refuser les permis d'hôtels, lorsqu'il y aura lieu pour le maintien de l'ordre.

De son côté, la Chambre de Commerce a passé une résolution concernant le travail féminin. Cette résolution a été adoptée par la fédération des Chambres de Commerce et transmise au gouvernement.

Témoignage de reconnaissance à M. Agostini

Les membres de l'Harmonie de Valleyfield fêtent leur directeur

Dimanche dernier, au cours d'une répétition, les directeurs et les membres de l'Harmonie de Valleyfield offrirent à leur directeur artistique, Signor Giuseppe Agostini, un témoignage d'estime et de reconnaissance en lui présentant un cadeau souvenir et une adresse. Cette manifestation marquait le premier anniversaire de la venue de Signor Agostino comme directeur artistique de l'Harmonie. Sous sa direction, l'Harmonie a fait d'immenses progrès. Notre corps de musique, quoique le plus jeune de l'Association de Fanfares a en effet remporté les honneurs du festival de Shawinigan et ses membres espèrent qu'il en sera de même à Sherbrooke lors des fêtes du centenaire de cette ville. Signor Agostini a aussi fondé l'orchestre symphonique que nous entendrons bientôt.

Pour remercier M. Agostini des services qu'il a ainsi rendus à Valleyfield, on lui offrit dimanche un lutrin fait à la main par M. Médard Larocque. M. Napoleon Aubin, vice président, le présenta au nom du comité et des membres de l'Harmonie et de l'orchestre.

M. Arthur Vinet, président de l'Harmonie lut auparavant l'adresse suivante: Signor,

Ne soyez pas surpris si aujourd'hui, nous interrompons notre pratique pour vous dire un mot d'affection, d'attachement de soumission, de reconnaissance. Il vous est bien dû, à vous, qui nous donnez avec tant de dévouement vos leçons de Maître et depuis longtemps nous caressons ce désir.

On a dit que le but le plus élevé de l'art, c'est de reproduire la (suite à la page 7)

LA GAZETTE de SALABERRY de VALLEYFIELD

Publiée à Huntingdon
Journal hebdomadaire de rédaction et
d'information entièrement dévoué aux in-
térêts de Valleyfield et du district.

MEDERIC-R. PRIMEAU, Directeur-gérant
LOUIS FELLAND, Rédacteur en chef
BENE HALLE, Gérant de la publicité
C. P. 99 24, rue Nicholson, Tél. 60

Vendredi, le 26 février, 1937

Coopération

LORS de l'assemblée générale de la Cham-
bre de Commerce de Valleyfield, le pré-
sident sortant de charge, M. Jos. Lepage, a
fait un appel à la coopération des divers corps
publics de Valleyfield, auquel S. H. le maire
s'est empressé de répondre aussitôt.

Il existe à Valleyfield plusieurs groupe-
ments qui, quoique de caractère divers, visent
à un même but: le progrès de la ville. Au-
tant leur travail sera efficace s'ils unissent
leurs efforts; autant ils risqueront de se nuire
s'ils agissent séparément. En effet, les
projets des uns peuvent contrecarrer ceux
des autres et les vues de chacun sur une
même question se heurtent. C'est alors que
naît la mésintelligence, que se dessine l'opposition
et que se trouvent paralysées les initia-
tives les plus opportunes, souvent à cause de
simples malentendus sur des points de
détail.

Le Conseil municipal domine tous les au-
tres corps publics. C'est à lui qu'incombe le
plus souvent le devoir de prendre les initia-
tives et de réaliser les projets soumis. Il
doit cependant accepter toutes les suggestions
qui lui sont faites et soumettre ses projets
à certaines associations dont le bureau de
direction se compose de citoyens éclairés.
D'autre part, le Conseil est en droit d'atten-
dre de ces associations, non pas une criti-
que destructive et une opposition systéma-
tique, mais la plus franche collaboration.

Il s'est produit tout récemment une mé-
sintelligence entre la Ligue des Propriétaires et
le Conseil. De son côté, le président de la
Chambre de Commerce vient de noter le
fait que le Conseil a pris des décisions sans
demander l'avis de la Chambre de Commerce,
laissant entendre que la Chambre de Com-
merce eut, dans certaines circonstances, prié
le Conseil d'agir autrement qu'il l'a fait.
Cette mésintelligence et ces reproches eurent été
évités si, au cours d'une réunion, les direc-
teurs de la Chambre de Commerce et de la
Ligue des Propriétaires et le Conseil eussent
pu discuter à fonds, avec franchise et cor-
dialité, les projets élaborés.

D'une façon générale, la coopération est
utile. Il est certains cas où elle est la con-
dition sine qua non du succès. C'est le cas
pour le point Valleyfield-Coteau. Le projet
est en marche depuis longtemps déjà. Cha-
cun s'y est intéressé, à tour de rôle: la Cham-
bre de Commerce, le Conseil, nos députés. Il
est étonnant qu'après tant de temps et tant
d'efforts, le projet ne soit pas plus près de
la réalisation. Cela ne tiendrait-il pas, en
premier lieu, à l'absence d'une très étroite
collaboration entre les intéressés? La Cham-
bre de Commerce a fait un gros travail. Sous
son impulsion, le Conseil a agi à son tour et
finalement nos députés sont intervenus. Le
manque de suite dans les démarches et l'ab-
sence d'une action concertée sont frappants.
Aujourd'hui tout est arrêté et il semble que
chacun attend que l'autre agisse pour faire
lui-même quelque chose. Pourquoi tous
ceux qui s'intéressent au projet et doivent
s'y intéresser ne se réuniraient-ils pas pour
se tracer une ligne de conduite définie et
coordonner leurs efforts pour en arriver en-
fin à quelque chose.

La même observation s'applique à la ques-
tion du boulevard Salaberry. Jugeant qu'il
n'y avait rien de mieux à faire, le Conseil a
autorisé le gouvernement à faire le boule-
vard comme il l'entendrait. Il est fort pro-
bable que si le projet avait été l'objet d'une
étude générale de tous les groupements qui
s'intéressent au développement de la ville, on
en serait arrivé à de meilleurs résultats. Fort
heureusement, la Chambre de Commerce in-
tervient avant qu'il ne soit trop tard et grâce
à une action conjointe, on peut s'attendre à
ce que Valleyfield obtienne que le futur
boulevard traverse la ville.

Le pont et le boulevard: voilà deux pro-
jets dont la réalisation contribuera énormé-
ment au développement de Valleyfield. Il
est possible de réaliser de même que juste et
simple manque de coopération.

La constitution

LES amendements à la constitution sont
de nouveau à l'ordre du jour. L'étude
de cette importante question abandonnée
après de longs débats l'été dernier ne pou-
vait qu'être reprise. Chacun admet en effet
que la constitution est devenue une source
de conflits entre le gouvernement fédéral et
les provinces et qu'elle répond mal sur bien
des points aux besoins du pays.

Si l'on passe en revue les incidents aux-
quels les vices de la constitution ont donné
lieu, on en arrive à cette constatation: à la
source de chaque conflit, il y a un empiète-
ment d'Ottawa sur les droits des provinces.
C'est parce que les problèmes qu'elles pré-
tendaient régler relevaient des provinces que
cinq lois Bennett furent déclarées inconsti-
tutionnelles; c'est parce qu'Ottawa commen-
ça à percevoir pour fins de guerre en 1914 des
impôts provinciaux et continua depuis qu'on
ne sait plus aujourd'hui où on en est.

M. Bennett a fait récemment la constata-
tion suivante: "Certaines provinces font va-
loir des droits de souveraineté qui sont abso-
lument incompatibles avec la constitution cana-
dienne. On en est rendu à un point où le
parlement n'a pas de contrôle sur les pro-
vinces et ne peut leur faire la moindre ob-
servation sans que celles-ci soient prises en
mauvaise part." De telles déclarations sur-
prennent dans la bouche de l'ex-premier mi-
nistre qui est sans doute celui qui s'est le
plus acharné à restreindre la souveraineté
des provinces. Il n'y a rien d'étonnant à
ce que celles-ci aient cherché à se défendre.
Les modifications que l'on fera subir
à la présente répartition des pouvoirs se fe-
ront nécessairement au détriment du fédé-
ral ou des provinces. Nous touchons là le
point sensible. La manie centralisatrice
d'Ottawa nous fait craindre que les provin-
ces courent un grave danger. Et pourtant
on n'en arrivera à une véritable solution
que si Ottawa accepte de se départir d'un
grand nombre de ses attributs. Nous avons
noté tout à l'heure que les conflits naissent
toujours du fait qu'Ottawa empiète sur les
droits des provinces. Il est certain que tout
conflit cesserait dès le moment où le gou-
vernement fédéral se trouverait réduit à
exercer le seul rôle qui lui revienne légitime-
ment: celui de servir de lien entre les pro-
vinces.

Prenons comme exemple la question des
taxes. Un député, M. J.-H. Pouliot, affir-
mait récemment avec raison que "les munici-
palités devraient avoir assez de revenus pour
ne pas toujours dépendre des provinces, et
celles-ci à leur tour devraient se tirer d'aff-
aires toutes seules." C'est la seule façon
de résoudre le problème. Il est question d'ac-
corder au gouvernement fédéral le droit de
surveiller les finances des provinces qui em-
pruntent au trésor fédéral. C'est juste. Mais
ne serait-il pas beaucoup plus simple de lais-
ser les provinces voir à leurs propres dé-
penses et ce serait aussi beaucoup plus jus-
te car chaque fois qu'Ottawa aide telles pro-
vinces se sont les autres qui paient. Et l'on
sait que c'est toujours l'est qui paie pour
l'ouest.

Il en est ainsi dans tous les domaines.
Comment veut-on d'ailleurs qu'une législa-
tion uniforme puisse convenir à un pays aussi
divers que le nôtre, dont les besoins écono-
miques sont absolument contraires à l'est et
à l'ouest.

Toujours le communisme

CHACQUE fois qu'il fait un discours, et
quelque soit le sujet qu'il traite, le Pre-
mier Ministre tonne contre le communisme
et réaffirme sa déclaration de guerre contre
ses adeptes.

Loin de nous le dessein de blâmer de si
bonnes intentions et une si belle ardeur. Le
Premier Ministre a raison: la lutte contre
le communisme s'impose dès que sa présence
est signalée. Plus tard sera trop tard. Mal-
heureusement, cette mise en garde répétée, si
éloquente soit-elle, ne suffit pas: le com-
munisme ne cessera de faire des adeptes tant
que les circonstances lui seront favorables.

Très peu de gens en viennent au com-
munisme par le raisonnement. La plupart
s'y jettent pour échapper à une situation
injuste. C'est folie de vouloir empêcher les
gens de s'accrocher à ce qu'ils espèrent être
une planche de salut, si on ne fait rien par
ailleurs pour les sauver; c'est folie de vouloir
arrêter l'élan du communisme si on laisse
s'épanouir les maux qui nous l'amènent.

Qu'on libère le peuple des dictatures, éco-
nomique et autres, qu'on réorganise la so-
ciété selon la justice, et le danger sera vérita-
blement et définitivement écarté. Une
population qui connaît le bien-être n'a rien
à gagner à un chambardement.

CE QUI S'ECRIT

Chez nous et ailleurs

Le Salaire des Institutrices (A. de V. dans "L'Avenir du Nord")

NOUS sommes particulièrement heureux
de noter ici les déclarations faites en ces
derniers temps par l'honorable secrétaire de
la province — fils lui-même d'instituteur —
touchant le relèvement des salaires de nos
modestes institutrices de la campagne, et
nous espérons de ce distingué ministre une
action pratique et efficace.

En attendant, qu'il nous soit permis de
soumettre à la bienveillante attention de qui
de droit, comme aussi à la critique de qui-
conque, le plan suivant, que nous croyons
possible de réalisation de même que juste et
équitable à l'endroit des institutrices de nos
écoles rurales.

Et voici:—

Le Gouvernement devra décréter tout d'a-
bord qu'un salaire minimum de \$300.00 (4)
sera payé par la commission scolaire à tou-
tes les institutrices laïques sous son contrôle.

Il arrivera, sans doute, que certaines
commissions scolaires seront dans l'impossi-
bilité de satisfaire à cette obligation, soit,
par exemple, les commissions scolaires de
municipalités pauvres, soit encore celles de
nos territoires de colonisation.

Dans ce cas, le gouvernement pourra, se-
lon des règlements adoptés à cette fin, venir
en aide à telle commission scolaire plus ou
moins indigente au moyen d'un octroi spé-
cial, propre à satisfaire au règlement du sa-
laire minimum.

En second lieu, le gouvernement devra —
en vue de retenir dans l'enseignement les
meilleurs sujets possibles — établir, comme
suit, par exemple, une échelle d'augmenta-
tions annuelles de salaire et en assurer lui-
même toute la charge, savoir:—

Premier tableau:

	Contribution de la commission scolaire	Contribution du gouvernement	Salaire de l'institutrice
1ère année	\$300.00	plus 0.00	\$300.00
2e "	300.00	" 0.00	300.00
3e "	300.00	" 50.00	350.00
4e "	300.00	" 100.00	400.00
5e "	300.00	" 125.00	425.00
6e "	300.00	" 150.00	450.00
7e "	300.00	" 175.00	475.00
8e "	300.00	" 200.00	500.00
9e "	300.00	" 225.00	525.00
10e "	300.00	" 250.00	550.00
11e "	300.00	" 275.00	575.00
12e "	300.00	" 300.00	600.00

Six cents piastres (\$600.00) seraient donc
le salaire maximum.

On peut, sans doute, accélérer cette
échelle de salaire de façon, par exemple, que
ce salaire maximum puisse être atteint à la
10ème année, soit en modifiant comme suit
l'échelle précédente:

	Contribution de la commission scolaire	Contribution du gouvernement	Salaire de l'institutrice
9ème année	\$300.00	\$250.00	\$550.00
10e "	300.00	300.00	600.00

Mais, il est encore une autre catégorie
d'institutrices qui méritent davantage par
suite d'une plus grande responsabilité pour
elles à assumer.

Nous voulons parler de celles qui ont la
direction de toute école, où deux, quelquefois
trois maîtresses enseignent à la fois.

Il est bien entendu aussi que l'on ne sau-
rait confier la direction générale de telle
école qu'à des maîtresses dûment recomman-
dées et recommandables, possédant des chos-
ses de l'enseignement une expérience d'au
moins cinq années.

Le salaire de ces dernières pourrait être,
dans ce cas, établi comme suit:—

Deuxième tableau:

	Contribution de la commission scolaire	Contribution du gouvernement	Salaire de l'institutrice
6ème année	\$300.00	\$200.00	\$500.00
7e "	300.00	250.00	550.00
8e "	300.00	300.00	600.00
9e "	300.00	350.00	650.00
10e "	300.00	400.00	700.00
11e "	300.00	450.00	750.00
12e "	300.00	500.00	800.00

Soit donc pour cette catégorie d'institutri-
ces un salaire maximum de \$800.00, réalisé à
la 12ème année d'enseignement.

Rien n'empêche, encore une fois, de mo-
difier cette échelle de salaire, mais en vue —
nous voulons le croire — de la rendre plus
intéressante encore aux yeux du personnel
enseignant.

Le plan que nous venons d'exposer peut
sembler de prime abord entraîner le gou-
vernement à des dépenses considérables, ex-
cessives même.

Excessives? . . . — Non; considérables?
. . . — Peut-être, mais sûrement pas autant
qu'on pourrait le penser, pour peu que l'on
tienne compte du mouvement qui se produit
annuellement dans notre personnel ensei-
gnant de la campagne, par suite des vacan-
ces nombreuses qui s'y produisent au début
de chaque année, soit de 1000 à 1500, vacances
qu'autant de débutantes sont appelées à rem-
plir. (6)

Il pourrait être tenu compte aussi de
certains octrois que le gouvernement accorde
aux commissions scolaires sous forme de pri-
mes d'encouragement, lesquels n'auraient
plus dès lors leur raison d'être.

Un jugement d'André Siegfried

(Interview par B. de Jouvenel dans "Les
Nouvelles Littéraires.")

LE Canada présente ces deux types d'agri-
culteurs. Le Canadien français de la
province de Québec, à l'Est, est un paysan.
A l'Ouest, dans les immenses plaines à blé
ce sont les entrepreneurs de culture à l'amé-
ricaine.

— Deux modes de production, deux gen-
res de vie.

— Dites deux façons d'envisager la vie.
Le labéur paysan sans trêve ni terme n'est
supportable, si près du luxe américain, que
soutenu par une morale exaltant l'effort et
le sacrifice. Depuis que la France a livré à
l'Angleterre les 65,000 paysans qu'elle avait
transplantés là-bas, ceux-ci n'ont trouvé
d'appui que dans leur force intérieure. Dans
un pays qui passait aux mains d'un maître
étranger, ils ont su rester Français, croire
et multiplier en maintenant leur foi et leurs
coutumes. Bien plus! Maintenant que le
Canada, frange nord des Etats-Unis, subit
la puissante influence du grand voisin, et
s'américanise, le groupe Canadien Français
résiste à l'américanisation comme il avait
résisté à l'anglicisation.

On ne peut se défendre de comparer les
65,000 Canadiens français qui sont devenus
2,927,000, aux 22 millions de Français de 1763
qui n'ont pas même doublé leur nombre. La
France d'outre-mer a montré une vitalité qui
fait honte à la France métropolitaine. Le
Français de France se laisse dénationaliser
quand aux manières de sentir et de vivre
avec une facilité qui aurait perdu le Fran-
çais du Canada. Ceux-ci sont les rudes gar-
diens d'une essence "France" que nous avons
laissé évaporer. Que serait aujourd'hui la
place en Europe d'une France qui se serait
tenue comme la France d'outremer! On
pense aux grandes leçons de Le Play sur les
populations stables et les populations dé-
sorganisées.

— Le Canada vous a montré deux types
humains. Dans la province de Québec, le
paysan français. Et, à l'Ouest, l'entrepre-
neur de culture qui se souvient à peine d'avoir
été Anglais. L'entrepreneur de culture vit
avec tous les raffinements du luxe démocra-
tique américain. Le paysan demeure dans
la simplicité. Quel est le type humain su-
périeur?

A ma question, M. Siegfried répond len-
tement, comme à regret:

"Le paysan, incontestablement le paysan!
L'Américain croit qu'à force de déplacements,
au moyen de journaux et en usant de la ra-
dio, bref en multipliant les contacts, il de-
vient un homme plus complet. Ce n'est pas
vrai. L'homme attaché au sol et qui apprend
de la terre les voies mystérieuses par lesquel-
les opère la nature, est le plus savant, à un
développement plus harmonieux, connaît la
valeur créatrice de la Durée. L'homme de
la civilisation américaine est un homme mal-
heureux.

"Les inconvénients de l'industrialisme ne
méritaient pas qu'on s'y arrêtât lorsqu'il
fournissait aux hommes des chemises et je-
tait des rails à travers les continents. C'était
le XIX^e siècle. A présent, l'industrialisme
s'emploie à satisfaire les besoins de simili-
luxe démocratique . . ."

Jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à l'établis-
sement d'un nouvel ordre, le Canadien Fran-
çais, spécimen vigoureux d'une civilisation
ancienne mais établie, apparaît comme un
type humain préférable à ceux que présen-
tent un Ancien Monde qui a détruit sa
hiérarchie, perdu sa foi, et un Nouveau
Monde qui n'a pas encore construit sa hié-
rarchie, ni trouvé sa voie.

Tel serait, me semble-t-il, la conclusion
de notre entretien si un entretien intellec-
tuel pouvait se clore comme un congrès, par
le vote d'une motion.



DANS NOS ECOLES

ECOLE SALABERRY

Janvier, 1937

6e année—1, Gilles Langevin; 2, Bertrand Loiseleur; 3, René Duhaime; 4, Réal Lanctôt.
5e année—1, Gaston Laurin; 2, Raymond Leduc; 3, Yvan Léger; 4, Jean-Louis Laberge.
4e année—1, Raymond Sauvé; 2, André Leduc; 3, Jean-Claude Ouimet; 4, Yvon Daoust.
3e année—1, Paul-Emile Langevin; 2, Jean-Paul Bisailon; 3, Florian Emond; 4, Raymond Dérépigny.
2e année A—1, Jean-Paul Durocher; 2, Raymond Séguin; 3, Roger Poirier; 4, Paul-Emile Authot.
1e année B—1, Maurice Tremblay; 2, Bruno Loiseleur; 3, Hubert Major; 4, Marcel Myre.
1e année B—1, Pierre Goyette; 2, Pierre Bisailon; 3, Raymond Emond; 4, Richard Séguin.
Cours. Prép.—1, Raymond Leduc; 2, Paul-Emile Larocque; 3, Raymond Larose; 4, Yvan Lamothe.

ECOLE EMARD

5e année—1, Marcel Pitre; 2, Robert Loiseleur; 3, Léo Viau; 4, Emmanuel Charette.
4e année A—1, Jean-Guy Dorais; 2, Evariste Cadieux; 3, J. B. Bernard; 4, Rolland Guibault.
4e année B—1, Alfred Bernard; 2, Lucien Sauvé; 3, J. Marie Legault; 4, Ferrier Chatigny.
3e année—1, Rolland Grégoire; 2, Désiré Hainault; 3, Pierre Cadieux; 4, Marcel Lalonde.
2e année—1, Jacques Picard; 2, Gaston Cardinal; 3, Jean Ménard; 4, Maurice Daoust.
1e année—1, Gaston Barrette; 2, Noël Leduc; 3, Réal Lecompte; 4, François Dumont.
Cours. Prép.—1, Marcel Renaud; 2, Rolland Legault; 3, Jean Walsh; 4, Hubert Lalonde.

ECOLE MARIE-ROSE

3e année—1, Jeannine Deschamps, 89.3; 2, Thérèse Leboeuf, 86.1; 3, Françoise Cadieux, 84.3; 4, Fernande Saint-Onge, 83.3; 5, Marie Poirier, 81; 6, Lucie Viau, 76.8; 7, Rita Robineault, 75.3; 8, Gisèle Charrette, 73.1; 9, Liliane Déglise, 72.8; 10, Aurèle Poulin, 68; 11, Georgette Picard, 67.5; 12, Lucile Houle, 66.8; 13, Thérèse Bernier, 62.5.
4e année—1, Fleurette Tessier, 81.5; 2, Aline Saint-Onge, 73.3; 3, Hélène Brisebois, 71.3; 4, Madeleine Grégoire, 71; 5, Marie-Blanche Marleau, 70.4; 6, Irène Lavoie, 69.5; 7, Hélène Bernier, 63.5; 8, Madeleine Viau, 61.5; 9, Eliana Vallée, 54.
5e année—1, Jeanne Laurin, 75.2; 2, Rita Tessier, 70.1; 3, Mariette Mercier, 61.8.
6e année—1, Suzanne Mercier, 88.3.
Cours. Prép.—1, Victor Grégoire, Marie-Marthe Gibeault; 2, Gérald Leclerc, Irène Tessier; 3, Raoul Leboeuf, Marie-Paule Marleau; 4, Léo Leroux, Jeannine St-Onge.
1e année—1, Roger Hanna, Mariette Benoit; 2, Réal Lefebvre, Claudine Laberge; 3, Jean-Paul Deschamps, Marguerite St-Onge; 4, Gérard Tessier, Liliane Bellefeuille.
2e année—1, Emile Lefebvre, Pierrette Marleau; 2, Gaston Théorêt, Thérèse Deschamps; 3, Jean-Guy Halley, Jeannine Houle; 4, Roland Audette.
3e année—1, Jeannine Deschamps; 2, Thérèse Leboeuf; 3, Françoise Cadieux; 4, Fernande St-Onge.
4e année—1, Fleurette Tessier; 2, Aline St-Onge; 3, Hélène Brisebois; 4, Madeleine Grégoire.

ECOLE GARNEAU

Premiers des classes

6e année—1, G. Henri Haineault,

Stella Lefebvre; 2, Armel Leduc, Germaine Daigneault; 3, Solange Provost; 4, Jeanne d'Arc Brault.

5e année—1, Adrien Lalonde, Hélène Reynolds; 2, Raymond Nadon, Agathe Poirier; 3, Réal Mainville, Hélène Leblanc; 4, Raphaël Barrette, Hélène Quenneville.

4e année A—1, Eugène Benoit, Claire Rivest; 2, William Harper, M. Marthe Guionnet; 3, Jean Emond, Rollande Desgroseilliers; 4, Armand Daignault, Marielle Théorêt.

4e année B—1, Laurent Chatel; 2, Antonin Dubé; 3, J.-Louis Haineault; 4, Gérard Lemieux.

3e année A—1, Jean-Guy Laniel, Fernande Lecompte; 2, Camille Barrette, Léona Demers; 3, J.-Paul Montreuil, Yvonne Bélanger; 4, Marcel Rivest, Gabrielle Prigent.

3e année B—1, Rosella Leclerc; 2, Aurèle Ricard; 3, Rita Vallée; 4, Marguerite Lalonde.

2e année—1, Gilles Mailloux, Gisèle Brunette; 2, Ildège Paré, Eva Leclerc; 3, Gilles Poirier, Rollande Ouimet; 4, André Malboeuf, Cécile Robin.

1e année—1, Paul Prigent, Suzette Benoit; 2, Guy Quenneville, Thérèse Poirier; 3, Gérald Primeau, Jeannine Chevrier; 4, Armand Dubé, Ghislaine Quenneville.

Cours. Prép.—1, Walter Garand, Rita Théorêt; 2, Gilles Asselin, Thérèse Drouin; 3, Réal Haineault, Aurèle Hébert; 4, Claude Hurtubise, Marie Sauvé.

ECOLE NOTRE-DAME DE BELLERIVE

Premiers de classe pour janvier, 1937.

6e année—Claude Hébert, Mae Finn; Henri Benoit, Rhéa Lemay; Léandre Toulouse, Dorothy Burton; Ernest deRepentigny, Jeannette Faubert.

5e année—René Rousse, Fernande Leduc; Gérard Samson, Jeanne-Berthe Provost; Réal Loiseleur, Claire-Ange Courchesne; Robert Leboeuf, Thérèse Boucher.

4e année A—Wilfrid Breton, Simone Lupien; Sylvio Renaud, Fernande Dumouchel; Mireil McSween, Médora Sauvé; Marcel Samson, Thérèse Deschamps.

4e année B—Norbert Pilon, Marguerite Burton; Paul Durocher, Marcelle Brosseau; Gérald Théorêt, Pierrette Langevin; Léo Leduc, Yvette Quesnel.

3e année: A—Ange Albert Legault, Jean-Paul Dupont, Roméo Grenier, Philippe Breton. B—Yvan Lebeuf, Jeannine Lalonde; André Samson, Thérèse Loiseleur; J.-Paul Bonhomme, Marcelle Poirier; Raoul Lupien, Madeleine McSween.

2e année—Robert Vinet; Marcelle Bonhomme, Robert Lupien, Marcel Quesnel. A—Laurette Gagnier, Réjeanne Benoit; Irène Monette; Thérèse Rousse. B—Doris Chevreuil; Thérèse Beauchamp; M.-Rose Beaulieu; M.-Reine Lafleur.

1e année: B—Henri Lemieux, Guy Cardinal; Roger Gagnier; Raymond Rousse. B—Roger Séguin; Marcel Théorêt; Roland Guérin; L.-Philippe Monette. Rita Saucier; Bibiane Thibault; Yolande Lacroix; Annette Cardinal.

Cours Préparatoire—Jean-Donat Loiseleur, Huguette Daoust; Armel Leduc, Gaétane Lebeuf; Jean-Guy Lemire, Rachel Benoit; Gilles Bolduc, Jeannine Legault.

Classe anglaise—5e grade—J.-Paul Filiatrault; 3e grade—Della Seguin; 2e grade—Paul Corcoran; 1e grade—Margaret Gauthier; P. C. Catherine Cooper.

ECOLE STE-CECILE

Tableau d'honneur, janvier 1937.

6e année—1ère, Yvette Lecompte; 2e, Jeannine Chatigny; 3e, Flore-Aimée Lafontaine; 4e, Réjane David.

Tribune Libre

Valleyfield, 24 fév. 1937

M. le Rédacteur,
La Gazette de Valleyfield,
Valleyfield, P.Q.

Cher monsieur,

Dans une lettre écrite au Huntingdon Gleaner, je faisais certaines remarques au sujet de l'embauchage à la Victoria Worsted & Woollen Mills qui n'étaient pas tout à fait exactes.

Ces messieurs sont bien disposés vis-à-vis de la population de Valleyfield, et je conseille fortement toutes les personnes qui connaissent la fabrication (tissage et autres opérations) de tweed et de serge, de se présenter à cette usine pour avoir de l'emploi.

Elles y trouveront un travail rémunérateur.

Vous remerciant de votre hospitalité,

Votre tout dévoué,

Philorum BILLETTE,
Maire de la cité de Salaberry de Valleyfield.

ST-ANICET

Il nous fait plaisir d'annoncer que Mlle Eva Quenneville de cette paroisse fut l'heureuse gagnante d'un des deuxièmes prix, au montant de \$100.00 offert par la Co. Procter Gamble pour avoir participé au concours qui se termina le 31 décembre dernier.

Nos sincères félicitations à Mlle Quenneville.

M. et Mme Urbain Genier et famille de Montréal étaient de passage dans notre paroisse, la semaine dernière.

M. Albert Ponton de Coteau du Lac était de passage chez des amis dimanche dernier.

Mlle Jeanne Caza de Montréal a passé la fin de semaine chez son père, M. Donald Caza.

Dimanche dernier, eut lieu chez M. Edgar Quenneville, une partie de cartes. Plusieurs parents et amis étaient au nombre des invités.

Mme Ernestine Quenneville était en visite chez son père, M. Stanislas Beauchesne, dimanche dernier.

MM. Léo, Arthur Ramsay et M. B. Cope, tous de Montréal, étaient de passage chez des parents, la semaine dernière.

Mme Louis Derocher de Cazaville, depuis un certain temps, tient le lit, dangereusement malade.

5e année—1ère, Gertrude Mirron; 2e, Françoise Sauvé; 3e, Charlotte Leduc; 4e, Gilberte Aubin.

4e année A—1ère, Rachel Dorais; 2e, Jeannine Leduc; 3e, Françoise Dorais; 4e, Anne-Marie Bonhomme.

4e année B—1ère, Gabrielle Lalonde; 2e, Fleurette Marci; 3e, Irène Gauthier; 4e, Thérèse Bonhomme.

3e année A—1ères, Jeanne Reid et Estelle Brazeau; 2e, Elizabeth Gagné; 3e, Hélène Lemieux; 4e, Jeanne Montreuil.

3e année B—1ère, Eglantine Desjardins; 2e, Lucette Bougie; 3e, Rollande Vallée; 4e, Adrienne Roy.

2e année A—1ère, Colombe Tessier; 2e, Thérèse Poirier; 3e, Gisèle Proulx; 4e, Monique Lemieux.

2e année B—1ère, Ghislaine Sauvé; 2e, Germaine Legault; 3e, Lydia Montreuil; 4e, Georgette Crête.

1ère année A—1ère, Thérèse Lalancette; 2e, Gertrude Walsh; 3e, Reine-Aimée Dérépigny; 4e, Lucette Loiseleur.

1ère année B—1ère, Jeannine Dubois; 2e, Yolande Leclerc; 3e, Françoise; 4e, Hélène Godbout.

Cours préparatoire A—1ère, Micheline Guindon; 2e, Rachel Lalonde; 3e, Pierrette Léger; 4e, Marie-Paule Leduc.

Cours préparatoire B—1ère, Lorraine Morrissette; 2e, Marguerite Loiseleur; 3e, Anita Dubois; 4e, Cécile Plouffe.

SAINTE-MARTINE

Mlle Anita Primeau, fille de M. J.-Bte Primeau est de passage à Montréal pour une quinzaine.

MM. Donat Hébert et E. Bourdeau sont actuellement en voyage à Noranda, Abitibi. Ils s'enquerront de l'avancement de l'industrie minière de cette région et nous rapporteront certainement des tuyaux dont nous saurons profiter dès leur retour.

Plusieurs amateurs de goudet, notamment MM. Gérard Giroux, Adolphe Poirier, H. Matthews, Jean-Lord Primeau, Donat Poirier, J. J. Piquette assistèrent à la joute St-Isidore-Laprairie vendredi soir dernier. Le Laprairie fut vaincu 9-6.

M. Wm. B. McCarthy, inspecteur de la Quaker Oats Co. passait dans notre localité ces jours derniers.

M. Peter Nadeau, secrétaire de l'Ecole d'Agriculture était de passage à Montréal la semaine dernière.

MM. Jean-Marie Picard, John Freeman, Paul-Emile Picard, assistaient à la joute de goudet Maroons-Chicago, samedi soir.

M. et Mme J.-A. Poupard, M. et Mme J.-P. Desjardins, M. Roland Poupard passaient à Montréal sur la fin de semaine.

Cours spéciaux

De forts contingents de jeunes cultivateurs des places environnantes suivent avec grand intérêt la série de cours abrégés (1 semaine) donnés à l'Ecole d'Agriculture sous la direction de M. N. April.

Nos agronomes locaux méritent nos plus sincères félicitations pour le dévouement qu'ils apportent à inculquer à nos hommes de demain, les méthodes les plus modernes en même temps que les plus utiles, dans la culture.

Cette théorie de l'agriculture, enseignée par des professeurs compétents et consciencieux, sert pour ainsi dire de base à nos jeunes agriculteurs pour l'exploitation la plus rémunératrice du sol si fertile de notre belle province.

Les cours de la semaine dernière étaient suivis par un groupe de jeunes gens des comtés de Laprairie-Napierville; cette semaine, le comté de Huntingdon en délègue un bon nombre.

Contrats

La fabrique de conserve Empire Foods Co. distribue actuellement les contrats pour la future récolte de légumes dans notre district. On produira le double de l'an dernier.

MM. Arcade Dupras et Arthur Derréale sont affectés à cet ouvrage.

M. Roger Bédard était de passage à Ste-Clothilde en fin de semaine.

Mlle Jeannine Larichelière visitait quelques amis à Beauharnois la semaine dernière.

Dimanche soir dernier, Mlle Laure Chaput organisait une belle soirée enfantine à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa nièce Huguette Chaput.

Dès huit heures, un fort groupe de jeunes filles entouraient l'héroïne et lui offraient leurs meilleurs souhaits.

Un succulent goûter fut servi dans le cours de la soirée. La table était artistiquement décorée et un magnifique gâteau charmait tous les regards.

Au-delà de vingt jeunes demoiselles ovationnèrent Huguette; et il va sans dire que toutes s'amusaient galement. En voici les noms: Mlles Véronique, Bibiane, Pierrette, Jacqueline April, Monique, Laurence Desrochers, Mariette Bédard, Françoise, Huguette, Lorraine Mallette, Marguerite Gagnier, Thérèse Beaulieu, Fromu Myre, Ninon Patenaude, Rita Gervais.

Hockey

Jeudi, le 18, notre club Emfo rendait visite au St-Isidore. Ce club qui n'avait que des victoires à son crédit dut baisser pavillon devant nos cyclones. Nous lui fîmes subir

son premier échec de la saison en comptant 5 points contre 2.

Pour faire face au St-Isidore qui engage pratiquement tous ses joueurs à l'étranger, nous avons renforcé d'un groupe d'amateurs de Beauharnois.

La vitesse vertigineuse de ceux-ci et l'attaque foudroyante des nôtres dérouta complètement l'adversaire qui ne savait plus à quel saint se vouer. Ce fameux gardien de buts que l'on dit venir du Saint-François Xavier ne voyait que des chandeliers. Tous les assistants avaient l'impression d'un véritable bombardement sur le front St-Isidore... La supériorité des nôtres en cette occasion fut incontestable.

Nos félicitations à Barber qui compta 3 points et Marchand 2.

Quelques-uns apprirent à leurs dépens qu'il n'est pas bon de se trop coller à Richard. Leboeuf fut épatant dans les buts. Nous devons aussi des félicitations à Armand Roy, Paul, Jérôme, Yelle, Dos, et enfin à tous les joueurs sans exception. Tous contribuèrent à notre victoire sur un club réputé invincible.

Dimanche, Mme Phidime Hébert recevait le bureau de Direction du Cercle des Fermières et quelques autres Dames invitées à une partie de cartes. Un succulent goûter fut servi à 11 heures. La soirée fut très agréable. Toutes se quittèrent enchantées, apportant un souvenir durable de cette belle réunion.

Mme J.-A. Poupard, M. Roland Poupard, M. et Mme J.-P. Desjardins étaient de passage à Montréal, la semaine dernière.

Mlle Imelda Dulude de Lachine est de retour à Ste-Martine.

Le représentant de la National Brewery dans notre district, M. Pincôneault, visitait Ste-Martine ces jours derniers.

M. J. Dupont de la Cie Grothé Ltée passait dans notre localité la semaine dernière.

MM. Mallette et Demers ont obtenu le contrat pour le sable au sujet du nouveau bureau de poste.

Mlle Marie Marguerite Ménard a fait un court séjour à St-Hyacinthe tout dernièrement.

Mde Jos. Lefebvre, Mlle Réa Bergevin, MM. Roger Lefebvre et René Gervais, M. Gérard Tremblay étaient de passage à Montréal sur la fin de semaine.

M. Gérard Gagnier est de passage à Dewittville pour quelque temps.

Mlle Annette Gagnier est à Montréal pour quelques semaines.

M. Arcade Dupras passait à Montréal en fin de semaine.

Mlle Yvette Monique de Huntingdon est à Ste-Martine pour un temps limité.

M. Fred Demers et Mlle Marguerite Trudel se rencontraient chez M. O. Bédard tout dernièrement.

Mde J.-E. McGowan et M. Roger McGowan étaient de passage à Montréal ces jours derniers.

JEUNES MAMANS

Ne faites pas d'expériences avec les rhumes de vos enfants... Employez ce traitement externe qui a fait ses preuves. Pas de drogues! Frottez la gorge et la poitrine avec du



VICKS VAPORUB

DEMONTE PAR 2 GENERATIONS

Droit pour toute municipalité de municipaliser l'électricité

(Suite de la première page)
la duperie des obligations industrielles mal garanties; de son côté le ministère, tout en veillant à l'exécution de ces lois, a pris les moyens de faire payer des salaires raisonnables aux ouvriers, de réprimer les abus de certains concessionnaires, particulièrement de compagnies distributrices d'électricité. Au cours de la session qui s'ouvre, vous serez appelés à continuer le travail de réforme que vous avez commencé l'automne dernier.

Agriculture et colonisation

Des mesures importantes vous seront soumises en vue d'aider à la restauration de l'agriculture et au progrès de la colonisation.

Le gouvernement n'oublie pas que, chez nous, la colonisation est intimement liée à l'agriculture. Aussi recherche-t-il l'expansion agricole en poursuivant d'après un plan d'ensemble la séparation du domaine arable du domaine forestier, de telle sorte que défricheurs et exploitants de la forêt soient entièrement libres sur leurs terres respectives et puissent en tirer tout le rendement qu'ils ont droit d'en attendre.

Pendant les vacances, deux comités d'Etat ont été formés: l'un pour indiquer les moyens de sauvegarder la petite propriété dans les centres urbains, l'autre pour faire toutes suggestions propres à améliorer la loi actuelle sur les contrats collectifs; de plus, il s'est tenu à Québec un congrès forestier dont les délibérations ne manqueront pas d'avoir les meilleurs résultats sur tout si elles reçoivent l'adhésion très utile des autres provinces de la Confédération, dont les représentants seront convoqués à cette fin dans le plus court délai possible. Le gouvernement se propose d'accueillir favorablement les recommandations de ces comités et de la conférence projetée.

Contre la fraude

L'avenir de l'industrie minière du Québec est des plus brillants. Les progrès qu'elle a accomplis et les avantages dont elle peut bénéficier depuis quelques mois permettent de fonder sur elle de grandes espérances. Mais il ne faudrait pas que la spéculation vienne tout gâcher.

C'est pourquoi on vous demandera d'approuver une loi destinée à mieux prévoir les fraudes dans le commerce des titres miniers et à protéger l'épargne contre les menées des exploitateurs.

Suivant l'autorisation que vous lui avez donnée à la dernière session, le ministère fait procéder, par des techniciens compétents et impartiaux, à l'inventaire de notre patrimoine national, inventaire nécessaire pour bien connaître la valeur de nos ressources et de nos moyens d'action, indispensable aussi pour offrir à toute initiative les éléments de sécurité et de stabilité propres à assurer le succès. Les techniciens ont commencé leur travail par nos ressources hydro-électriques.

Abus à réprimer

Le gouvernement n'a accordé aucun permis autorisant l'aménagement des chutes d'eau; il a amené certaines compagnies à vendre l'électricité à des taux plus bas; mais il n'entend pas s'arrêter là dans la voie des réformes qui s'imposent. Les abus dans la distribution de l'électricité doivent cesser partout où ils existent, et le ministère est bien déterminé à les combattre avec énergie, par tous les moyens à sa disposition mais avec toute la prudence dont les administrateurs de la chose publique ne doivent jamais se départir. Dès cette session il vous soumettra toute la législation actuellement possible en vue de remédier aux abus des compagnies

d'électricité. Entre autres choses, il vous proposera d'accorder de façon efficace et juste, à toute municipalité de notre province le droit de municipaliser le service de l'électricité dans son territoire.

Un organisme fédéral

De plus, il vous demandera de créer un organisme possédant le pouvoir d'installer certaines centrales électriques, qui devront rester la propriété de la province et dont l'exploitation, indépendante des compagnies d'électricité et des clientèles politiques, devra s'effectuer dans l'intérêt général.

Le gouvernement désire appliquer les meilleures méthodes de venir en aide aux mères et aux orphelins nécessiteux, et il vous soumettra une législation à ce sujet.

Nos lois ont besoin, en général d'être coordonnées et leurs textes manquent de la clarté et de la précision nécessaires. Vous serez invités à en autoriser la refonte.

Réorganisation des tribunaux

La constitutionnalité des lois qui déterminent l'organisation de quelques-uns de nos tribunaux a été révoquée en doute. Ces tribunaux ne peuvent rester ainsi sous la menace continue de poursuites en invalidation de leurs décisions. Une réorganisation s'impose. Un projet de loi sera présenté en vue de raffermir l'autorité de ces tribunaux et de mettre leur compétence à l'abri de toute atteinte.

Le crédit rural

Le gouvernement désire aider dans la mesure du possible au maintien du crédit municipal, qui est à la base du crédit de la province. Il vous invitera à étudier un projet de conversion volontaire des dettes municipales.

Vous serez appelés à légiférer sur la voirie, dont il importe de diriger les activités de façon à en faire profiter toute la province; sur le chômage auquel vos ministres s'efforcent de remédier avec l'intention bien arrêtée d'y mettre fin le plus tôt possible; sur plusieurs autres problèmes, particulièrement la protection des classes travailleuses, la santé publique, l'éducation et les pêcheries.

Messieurs de l'Assemblée législative.

Les comptes publics de l'an dernier vous seront distribués, tout indique que les résultats de l'exercice courant seront plus satisfaisants.

Le gouvernement travaille à rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses, en pratiquant l'économie et en activant la rentrée des contributions. L'étude du rajustement de notre système d'impôts est devenue nécessaire, et vous saurez y donner toute votre attention.

Le gouvernement considère qu'il est de l'intérêt général de continuer et poursuivre l'enquête commencée au comité des comptes publics.

Le budget des dépenses prévues pour le prochain exercice vous sera soumis, et je vous demanderai de l'approuver.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative, Les questions dont vous serez saisis sont aussi importantes que nombreuses, et j'aime à croire que vos délibérations seront inspirées par l'amour de la justice et le souci du bien public.

Je demande à Dieu de bénir vos travaux, pour qu'ils contribuent au bonheur et à la prospérité de notre province.

Chevaux de toutes races

à vendre. Garantis

Roy et Philie,
Valleyfield, St-Stanislas,
Tél. 78. Tél. 934 s. 2-1

St-Rémi

Actualités sportives

Cette semaine, nous sommes retournés à Ste-Martine pour y rencontrer "l'Emfo." Après une période jouée à une vive allure, le score était de 2 à 0. Le jeu était très rapide. Après un repos, les deux clubs sont revenus sur la glace. Le jeu devint plus rude et la ligne Picotte-Léger-Léger se fit valoir en comptant un beau point après une série de passes.

La troisième période fut malchanceuse pour l'"Emfo" car en peu de temps, le score était de 6 à 0. "Red" Gascon du "Emfo" fut plutôt erratique en plusieurs occasions. Dans la troisième, la deuxième ligne, composée de Cailhier-Demers-Demers se distingua en scorant les trois autres points. Le score fut de 9 à 1 en faveur du "Shamrock" de St-Rémi. Notre gardien de but, J. P. Perron, fut tout sensationnel. Il arrêta plusieurs coups fort dangereux qui paraissaient certainement des points. Nos deux lignes développèrent du beau jeu du commencement à la fin. Un joueur du "Emfo" sauva son club d'un blanchissage en scorant un point pendant que nous avions un joueur à la clôture.

Voici les deux alignements:

"Emfo" de Ste-Martine — "Red" Gascon, buts; Gérard Yelle et Paul Gascon, défenses; Paul Jeanneau, centre; "Dust" Bouthillette et Donat Hébert, ailes.

"Shamrock" de St-Rémi — J.-P. Perron, buts; René Demers et Marcel Léger, défenses; Fernand Léger, centre; René Léger et René Picotte, ailes.

Substituts — Emfo: Jacques Bouthillette, Jérôme Gagnier et Roger Lefebvre.

Shamrock: Paul Demers, Gérard Demers et Maurice Cailhier.

Arbitre: P.-Edouard Jodoin.

Vendredi soir, le 12, le Hemmingford est venu visiter le Shamrock et subissait le même sort que les autres. Le score fut de 6 à 0 en faveur du Shamrock. La partie fut jouée sur une glace bien molle. Nous félicitons le club de Hemmingford pour son esprit sportif, car la partie fut dénuée de toute rudesse. Les points furent comptés par Maurice Cailhier, Ls Létourneau, R. Léger 2, F. Léger, René Picotte.

L'équipe se composait comme suit: J.-P. Perron, but; Gérard Demers et P.-E. Jodoin, défenses; Maurice Cailhier et Ls Létourneau, ailes; Paul Demers, centre; substituts, R. Léger, F. Léger, René Picotte.

Arbitre: Fernand Majeau.

Prochaines parties

Mercredi, le 17 au soir, le Canadien de St-Isidore viendra nous visiter.

DEMANDE

Position pour prendre charge de l'intérieur d'une maison ou prendre soin d'un malade. C. P. N. Ormstown.

A VENDRE

Pupitre "Roll-Top" a coûté \$45. à vendre pour \$20. S'adresser à La Gazette de Valleyfield.

A VENDRE OU A LOUER

Vaste garage très bien situé pour clientèle. Conditions avantageuses. Vendrait aussi maison attenante. Phidime Hébert, Primeauville, Ste-Martine, Co. de Châteauguay, P.Q.

PAS DE RIVAL

Un bon cigare n'a pas de rival pour qui s'y connaît. Ceux qui fument les PETITS CORONAS n'en veulent pas d'autres. Ces cigares sont faits à la main et proviennent directement du pays du tabac, St-Jacques l'Achigan. Qualité supérieure pour un prix inférieur. S'adresser à B. P. 23, Primeauville, Co. de Châteauguay, P.Q.

Assemblée de la Société d'Agriculture de Soulanges

Récemment avait lieu à Co-teau Landing, l'assemblée annuelle des directeurs de la Société d'Agriculture Fédérée du Comté de Soulanges pour l'élection des officiers et la préparation du programme d'opération pour l'année 1937.

M. Edouard Leduc, M.P.P., fut élu président pour remplacer M. Avila Farand, qui à la dernière assemblée, avait expressément demandé d'être démis de ses fonctions.

M. A. J. Bourbonnais fut réélu vice-président et Laurier Léger, ré-engagé comme secrétaire.

M. Leduc remercia les directeurs de la confiance qu'ils lui témoignent en lui offrant la présidence de la Société et promit en retour de faire tout ce qui lui serait possible pour que la Société d'Agriculture Fédérée de Soulanges grandisse pour le bien de ses membres et l'honneur du comté.

Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance et expose quelques comptes à l'approbation des directeurs, après quoi la séance est ajournée pour le dîner. A l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. le président souhaite la bienvenue à M. le professeur Gustave Toupin d'Oka, qui, en même temps, est le représentant officiel de la région au conseil d'agriculture, et l'invite à faire les suggestions qu'il jugera utile au bon développement de la société.

M. Toupin se dit heureux de prendre part aux délibérations et expose aux directeurs bien que brièvement, un plan d'ensemble qui serait certainement bien supérieur à ce qui existe aujourd'hui, si on travaillait à le mettre à exécution.

Le bureau de direction de la Société d'Agriculture deviendrait ce qu'on pourrait appeler "la chambre d'agriculture" du comté; le secrétaire ou le secrétariat de cette

chambre d'agriculture et le bureau de l'agronome du comté ne devraient être qu'une seule et même organisation où serait étudié et compilé tout le travail à faire et fait.

La chambre d'agriculture, avec l'aide de l'agronome devrait ensuite organiser une société de production; 20 des organismes d'achat et de vente, c'est-à-dire des co-opératives, 30 des sociétés de crédit; ou mieux, des caisses populaires; 40 des organismes éducationnels ou encore des cercles d'études.

Ensuite viendrait la fédération des chambres d'agriculture avec le conseil d'agriculture à Québec. Comme le faisait remarquer M. Toupin, cette organisation mettrait de l'ordre dans nos diverses sociétés et le fait que chaque chose soit bien à sa place. Il s'ensuivrait nécessairement beaucoup d'améliorations pour les membres, les cultivateurs. Il serait trop long d'énumérer ici le programme d'opération de la Société pour chacune des paroisses du comté, ce programme sera publié sous peu et ceux qui en désirent des copies pourront s'adresser au secrétaire, M. Laurier Léger, Co-teau Landing, Co. Soulanges.

D. SAUVE

M.P.P.

Assurances Générales,

89 Ch. Larocque,

Tél. Résidence 599
Bureau 378

Valleyfield, Qué.

LE TÉLÉPHONE SERT DANS LA FAMILLE LEBON



"Je brûlais de vous l'annoncer!"

JEAN Lebon ne se tenait pas de joie en entrant chez lui. Enfin la fortune daignait lui sourire. Il venait d'être promu gérant de rayon avec une forte augmentation de traitement. "Ton père sera content d'apprendre cette bonne nouvelle!" lui dit sa femme. "Pourquoi ne pas lui téléphoner?" "Je n'y manquerai pas — des nouvelles semblables valent qu'on se serve de l'Interurbain. Et puisque je me mets en frais, je téléphonerai à tante Claire, aussi."

La famille Lebon se rend compte que pour propager une bonne nouvelle ou en cas de nécessité pressante, l'Interurbain est indispensable. Tirez-vous le meilleur parti des facilités de l'Interurbain?

[Le tarif de nuit s'applique chaque soir à sept heures et TOUTE LA JOURNÉE DU DIMANCHE.]



Pourquoi ne pas cultiver de l'orge ce printemps?

L'orge de brasserie canadienne a acquis la réputation, tant ici qu'à l'étranger d'être excellente pour la fabrication de la bière. Cependant les gens, pour la plupart, ignorent qu'un marché facile existe sur place dont les prix sont plus élevés que ceux payés pour l'orge fourragère.

La National Breweries Ltd. qui comprend les Brasseries Dawes, Dow, Frontenac et Boswell, à l'intention de faire tout en son pouvoir pour encourager tant ces achats d'orge aux cultivateurs de Québec qu'une plus forte production de cette orge de qualité supérieure dans la Province.

Grâce aux efforts de ces brasseries, les cultivateurs du Québec produisent à l'heure actuelle 150,000 boisseaux d'orge de première qualité et la vendent à de bons prix, mais cette récolte est si petite comparée aux millions de boisseaux requis chaque année pour la brasserie, qu'il existe encore une grosse demande pour cette récolte si profitable aux fermiers.

Il est généralement reconnu que l'orge rend toujours de grands services au fermier comme culture nettoyante, et comme aliment pour le bétail, mais nous voulons insister encore sur le fait qu'une récolte de qualité convenable pour le maltage peut non seulement être vendue comptant mais encore que le rendement à l'acre sera très supérieur à celui obtenu avec une récolte ordinaire. Il est étonnant de constater le peu de soins supplémentaires qu'il suffit de donner pour déterminer la différence de qualité entre une récolte acceptable pour le maltage et le brasseur et une autre qui n'atteint pas la qualité voulue.

Comment Produire Une Orge De Bonne Qualité

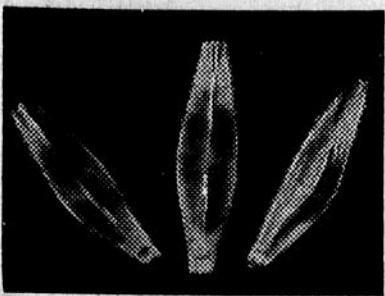
D'abord, il n'est pas nécessaire de faire de la culture de l'orge la culture principale de la ferme.

Pour suppléer à la demande de semences adéquates O.A.C. No. 21, la National Breweries Ltd. de Montréal, s'est entendue avec la Canada Malting Company Limited, 5022 rue St. Ambroise, St. Henri, Montréal, pour avoir en stock une provision d'orge sélectionnée prête à être distribuée à des prix très raisonnables. Les récoltes provenant de cette orge ont été trouvées excellentes pour le maltage et il suffit de conserver seulement la quantité nécessaire aux futures semences. Nous suggérons que vous consultiez tout d'abord votre agronome et ensuite que vous écriviez à la Compagnie sus-dite, pour le semences.

Vous procédez ensuite exactement comme pour la production de l'orge fourragère, mais il faudra noter les petits détails supplémentaires qui suivent car ils sont basés sur notre propre expérience et une étude approfondie.

L'orge, le sol et la culture

Il est entendu que vous achèterez une orge de semence pure et propre et, si vous l'achetez sur place, l'orge O.A.C. N. 21 est celle que vous devriez choisir. C'est cette qualité que distribue la Canada Malting Company et qui est employée par les Brasseries. Nous vous donnons ci-dessous une illustration de cette orge renommée.



C'est une orge de qualité standard de la variété six rangs, qui poussera avec succès dans toutes sortes de

sols et de climats. Environ les deux tiers des grains sont plus petits que les autres et sont tordus d'une façon caractéristique. Tous les grains y compris ceux de l'épillet central sont petits, comparés aux autres variétés d'orge, mais ils ont un pouvoir germinatif très élevé et beaucoup d'autres qualités très recherchées pour le maltage. Ils présentent tous une dépression bien accusée en forme de fer à cheval à l'extrémité du germe et des enveloppes poilues et une couleur variant de blanc jaunâtre au jaune. Le grain lui-même est d'un gris bleuâtre.

Il est important que la récolte soit conservée aussi pure que possible et sans mélange de graines de mauvaises herbes et étrangères. Plus vous ferez attention à ceci et plus le rendement à l'acre sera grand.

L'orge semée comme culture nettoyante n'est jamais bonne pour le maltage et le sol devra par conséquent être très propre et bien cultivé après la récolte précédente. Le cultivateur peut aussi cultiver sur chaume d'orge ou sur labours récents. En aucun cas, vous ne devez essayer de faire pousser de l'orge à maltage sur un sol qui ait servi la saison précédente à d'autres céréales parce qu'il y aurait alors danger de voir se mélanger à la récolte, du blé de l'avoine, etc.

N'attendez pas pour semer. L'orge semée de bonne heure produit toujours une récolte plus abondante et des grains de meilleure qualité. Le meilleur moment pour semer est aussitôt que la terre est suffisamment réchauffée. En saison normale, le mois de mai est le meilleur, le 20 mai étant la date limite, pour les semences.

Recolte

L'orge prend de 88 à 90 jours pour mûrir, mais il est très important de ne pas la couper avant maturité complète, car, aussitôt fauchée, son développement s'arrête, contrairement au blé et à l'avoine dont le développement continue même coupés verts. Il est recommandé d'attendre une semaine après que vous la croyez mûre avant de la couper.

Vos efforts doivent tendre à produire un grain clair. Formez vos moyettes de façon à protéger le grain contre la pluie et faciliter un séchage rapide. Si vous avez mis une gerbe formant chapeau sur les moyettes, et ceci est souvent à recommander, battez séparément ces gerbes et ne mélangez pas leurs grains avec ceux provenant des gerbes protégées. Aussitôt que les gerbes sont sèches, il faut les rentrer et les battre. La mise en meule, ou l'angrangement, est recommandé, car il a pour effet non seulement d'améliorer la qualité du grain, mais encore de permettre le "suage" naturel si profitable. Si la mise en meule n'est pas possible, battez l'orge aussitôt qu'elle est sèche, mais rappelez-vous que l'orge court toujours le risque de s'échauffer durant l'entreposage ou l'expédition et de devenir ainsi impropre au maltage.

Si le battage a eu lieu à la rentrée du champ, il faut emmagasiner les grains en vrac dans le grenier. Cela permettra de les étendre sur le plancher et de les retourner plusieurs fois avant la mise en sacs. Ce petit travail supplémentaire évitera le danger d'échauffement et assurera une maturation plus uniforme.

On ne pourra employer de grains cassés ou détériorés pour le maltage, il est donc préférable que l'orge sorte de la batteuse avec une partie de sa barbe plutôt que d'être battue trop ras. Veillez à ajuster la batteuse, avec soin et surveillez le cylindre batteur. Il ne doit pas y avoir plus de deux rangées de pointes sur le cylindre, évitez aussi de les trop rapprocher. Prenez soin de ne pas engranger l'orge avec du blé ou d'autres grains par-dessus, car des mélanges de grains seraient inévitables et auraient pour effet une diminution de grade. Aux expéditions, veillez à ce qu'elle soit bien mise à part de manière à éviter tout mélange avec d'autres grains pendant le transport.

Conditions requises pour le maltage

Le malt d'orge est "l'âme" de la bonne bière. C'est la base réelle du moût. Toute Compagnie qui brasse des bières présentant les belles qualités trouvées dans les produits de l'une quelconque des quatre brasseries précitées, devra exiger un malt de haute qualité comme matière première. C'est pourquoi le choix de l'orge de maltage est si important et c'est pourquoi cette orge ne doit pas peser moins de 47 livres au boisseau.

Si vous croyez que votre récolte possède ces qualités, envoyez en un échantillon à la Canada Malting Limited, 5022 rue St. Ambroise, St. Henri, Montréal, avec une lettre mentionnant la quantité produite et mise en vente, et la sorte de semence qui a été employée. N'oubliez pas d'écrire votre nom et adresse bien lisiblement et l'on vous répondra aussitôt, vous avisant du prix que l'on vous paiera et vous donnant les instructions pour l'envoi de cette orge. Prenez soin de conserver une quantité d'orge suffisante pour les semences de l'année suivante, car la culture de l'orge de maltage est vraiment une culture qui vous rapportera de l'argent comptant.

De plus amples renseignements sur ce sujet important vous seront envoyés, si vous le désirez, en écrivant directement à la National Breweries Limited ou à la Canada Malting Company Limited.

Jos. Sauvé

Marchand Général

Tél. 3281 - Rivière Beaudette

POURQUOI ENDURER BOUTONS, RIDES ET CE TEINT BLAFARD?

Que de femmes perdent leur charme et leur beauté et paraissent vieillies avant l'âge, parce qu'elles négligent la constipation ordinaire. Elles oublient que des repas mal équilibrés peuvent à la longue altérer leurs traits et leur santé!

Souvent leur régime alimentaire manque des "matières inassimilables" qui régleraient leur organisme. Et alors la constipation, ennemie de la beauté, se développe. Puis viennent les maux de tête, la nervosité et l'insomnie.

Redonnez des "matières inassimilables" à vos repas, au moyen d'une succulente céréale: le Son Kellogg's ALL-BRAN. Il absorbe l'humidité de l'organisme, se forme en masse molle qui libère doucement l'intestin.

Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, comme céréale ou cuisiné dans vos aliments. Le Son ALL-BRAN est garanti. Essayez-le durant une semaine. Si vous n'en êtes pas satisfaite, votre argent vous sera remboursé. Dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London.

Saint Jean-Baptiste

L'esprit français et les moeurs d'autrefois

Les sociétés nationales, avons-nous dit dans des articles précédents, ont pour mission de constituer tout ce qui contribue à constituer la nation. C'est pour cela que, nous conformant d'ailleurs au programme de l'Esprit français, nous voulons aujourd'hui nous demander où nous en sommes des traditions catholiques et françaises surtout dans cette cellule qui devrait surtout les conserver, dans la famille.

Les belles traditions de nos pères: la bénédiction paternelle, la prière en famille, la prière avant et après les repas, la croix sur le pain avant de l'entamer, comme tout cela est chose du passé et comme tout cela a creusé un vide dans nos foyers canadiens. Et pourtant il serait facile d'y revenir si les chefs de nos différentes sociétés nationales et religieuses voulaient se donner la peine d'en faire l'idée et surtout d'en donner l'exemple.

Les enfants ne demandent plus la bénédiction paternelle et dans certains milieux, on va jusqu'à se moquer de ceux qui ont conservé cette magnifique habitude. Souvent ce sont les parents qui sont coupables de la perte de cette tradition: ils ne peuvent supporter l'émotion de cette cérémonie! Hélas! trop souvent sans vouloir se l'avouer, ils ne se sentaient pas dignes de bénir ces êtres innocents qui venaient s'agenouiller sous leur main coupable. Aussi voyez la conséquence: par là que le père a refusé cette fonction du sacerdoce familial, parce qu'il n'a pas voulu être auprès de ses enfants celui qui bénit au nom de Dieu, les enfants ne veulent plus le regarder comme celui qui commande au nom de Dieu, les enfants n'ont plus de respect pour leurs parents, tout au plus les regardent-ils comme des pourvoyeurs dont ils ont hâte de quitter la tutelle.

Dans le "bon vieux temps", avant le coucher ou immédiatement après le lever, toute la famille s'agenou-

illait devant une image de la Sainte-Famille pour réciter la prière du soir. Si un étranger arrivait, il s'agenouillait avec les autres pour finir la prière et malheur à qui aurait voulu plaisanter une telle manière d'agir. Cette union des cœurs devant Dieu mettait de la solidarité dans la famille. Hélas! cette tradition a vécu dans bien des parties de notre province, et, avec elle, a disparu l'amour du foyer et l'union familiale. Aujourd'hui, durant toute l'année, les jeunes gens ne demeurent à la maison que lorsque c'est à leur tour de recevoir; les autres soirs, ils sont au club, au théâtre, à la danse ou au bridge; et les pauvres vieux délaissés ne trouvent rien de mieux à faire que gémir: "Ce n'est pas comme de notre temps".

Nous pourrions examiner la décadence des autres traditions énumérées plus haut et constater les mêmes résultats; nous pourrions regarder la misère économique actuelle comme un châtiment que nous nous sommes attiré du ciel en ne remerciant plus de ses bienfaits, ce que nos pères faisaient par la bénédiction de la table et du pain, par la fidélité à porter la dime au curé, mais passons.

Mais, objecteront certaines gens, il s'agit de traditions purement religieuses auxquelles les sociétés nationales n'ont rien à voir, pas plus que le Congrès de l'Esprit français. Eh quoi! les sociétés nationales n'ont rien à voir dans ce qui cause la manque de respect des enfants pour leurs parents, la désunion des familles, la perte de notre patrimoine? Quand donc reviendrait-on chez nous à cette conviction qui a fait notre force et qui seule pourra assurer notre survivance, qu'on ne peut être véritablement canadien-français sans être profondément catholique.

LUDGER D.



LE MARCHÉ BONSECOURS

Pendant tout le cours du siècle dernier, quand les fermiers se rendaient au célèbre marché Bonsecours, à Montréal, pour vendre leurs produits, le gin de Kuyper était, comme il l'est encore, le favori de ceux qui en connaissaient et en savaient apprécier la réelle saveur de Hollande.

Nouveaux et commodes flacons PLATS

40\$ 265 ONCES,

26\$ 190 ONCES,

10\$ 85¢ ONCES,

Cette Réelle Saveur de Hollande

GIN de Kuyper

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1693.

Nouveau rendez-vous des amis, au restaurant

CHEZ EMILE

Il me fait plaisir d'annoncer à mes nombreux amis, que j'ai acheté le restaurant CHEZ JACQUES.

Tout est remis à neuf. Nous vous assurons d'un service prompt et courtois.

Une visite est sollicitée.

Emile Malboeuf

Valleyfield, 253, Victoria



Attaque contre un échevin

On parle beaucoup depuis quelques jours de la démission possible de l'échevin du quartier Sainte-Cécile.

Voici brièvement les faits: Un électeur a mis l'échevin en demeure par lettre d'avocat le 17 février, de démissionner, parce que non qualifié. Ce qui donna naissance à quelques incidents.

L'échevin nous dit que les motifs allégués par ce citoyen sont non fondés et ce dernier, de son côté, maintient son dire.

Officiellement, il ne s'est rien encore passé.

Les Anciens du Séminaire

Les anciens du Séminaire de Valleyfield sont invités à se rendre à leur réunion annuelle à Montréal qui aura lieu le 14 mars à l'Hôtel Queen's, sous la présidence de M. Alfred Allard, président de l'Association des Anciens.

Il y aura excursion par chemin de fer, à cette occasion, avec retour probable le soir même à une heure avancée.

Gérard Côté condamné au pénitencier

Gérard Côté et Roger Bouliane comparaissent de nouveau la semaine dernière devant le magistrat J. H. Lemay sous l'accusation d'avoir volé pour \$1000 d'objets divers à la demeure de M. Louis Capello de Huntingdon.

Côté fut trouvé coupable et condamné à un an de prison. Il purge actuellement une sentence de 3 ans à Saint-Vincent-de-Paul pour plusieurs vols.

Bouliane qui comparaissait pour la même offense fut acquitté faute de preuve.

Destitution

M. Henri Campeau, garde à la prison de Valleyfield a été remplacé lundi par M. Wilfrid Langevin, ex-épiciier.

Le remplacement de M. Campeau suit de près celui du geolier.

Avertissement des ouvriers

Les ouvriers de Valleyfield ayant appris qu'un étranger de race noire, qui a dû il y a quelque temps cesser son travail parce qu'il n'était pas résident de cette ville, devait recommencer son travail de nuit, ont résolu de l'avertir de ne pas travailler ici sans quoi ils le feront partir d'une autre manière. Ils avertissent aussi M. Rollet de Fougères qu'il ne doit pas employer de nouveau cet homme.

La J.O.C. fait l'acquisition d'un local

La section de la paroisse du Sacré Cœur de la J.O.C., qui est en formation depuis peu vient de faire l'acquisition d'un local de six pièces situé à 15, rue St-Isidore.

Cinq jeunes gens travaillent à fonder cette section. Ce sont MM. Antonio Leduc, président, René Primeau, secrétaire et Richmond Montpetit, trésorier; Edouard Quenneville et Georges Dumouchel, chefs d'équipe.

Cours d'agriculture à Sainte Martine

Vingt et un jeunes gens de Beauharnois se rendront à Sainte-Martine la semaine prochaine pour suivre des cours abrégés sur l'agriculture qui commenceront lundi.

Cette semaine des jeunes gens de Huntingdon suivent des cours et ce sera, après Beauharnois, le tour de Châteauguay.

Elections au Cercle Agricole

A une assemblée du Cercle Agricole tenue au début de la semaine, on procéda à l'élection des directeurs. Le président sera élu la semaine prochaine.

Les directeurs élus sont MM. Wilfrid Laberge, Donat Leboeuf, Anacleto Laberge, Dan Poirier, Noël Ostiguy, Dr Laroche et Wilfrid Plante.

Opposition à l'émission d'une licence

A la réunion du Comité des Finances du 17 février, il fut résolu: "Que demande soit faite à la Commission des Liqueurs de ne pas accorder de nouvelles licences d'hôtel à Valleyfield et notamment de refuser la demande faite par M. Joseph Deschambault pour une licence d'hôtel."

Un accident sur le pont

Dans la nuit de mercredi à jeudi M. Mendoza Leduc, conduisait son taxi lorsque le véhicule glissa sur le troisième pont qui conduit à Bellevue et frappa le garde-fou. Les dommages qui dépassent \$50, consistent en une aile et une roue brisées et des dégâts au radiateur.



Le Laxatif qui vous tient EN FORME
EAU PURGATIVE
et LIMONADE
RIGA

Les retraites

La retraite pour les dames et jeunes filles commencera dimanche prochain à la paroisse du Sacré Cœur. Le prédicateur sera le R. P. Jules-Marie, franciscain.

La retraite pour les hommes aura lieu la semaine suivante.

Concert officiel de l'orchestre

L'Orchestre Symphonique dirigé par Signor Agostini donnera son premier concert officiel vers la mi-avril.

L'orchestre qui compte 30 membres répète tous les jeudis.

Lors du concert, l'artiste invitée sera une harpiste de Montréal.

Jolicoeur est condamné au pénitencier

Jolicoeur, alias Edmond Côté, alias Tremblay, abattu il y a quelque temps par une balle de revolver tirée par l'agent Houle de la police de Valleyfield vient d'être condamné à 3 ans de pénitencier à Vankleek Hill, Ontario.

Après avoir cambriolé la gare du N.Y.C. à Valleyfield, il fut blessé par l'agent Houle, passa plusieurs semaines à l'Hôpital de Valleyfield, fut condamné ici par le magistrat J. H. Lemay à subir son procès aux Assises. A Montréal il fut condamné à deux ans de pénitencier. La nouvelle sentence s'ajoute à l'autre.



Vous voulez que votre journal soit puissant?

Que ce que vous lui donniez pour publication soit lu par tous?

Que vos annonces vous rapportent autant que possible?

ALORS COOPEREZ AVEC LUI!

Si vous rencontrez un parent ou un ami qui n'est pas un abonné à LA GAZETTE DE VALLEYFIELD, veuillez lui transmettre le coupon ci-dessous et lui conseiller de le remplir et de nous le faire parvenir aujourd'hui même.

BON D'ABONNEMENT

à LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Messieurs,—

Je vous prie de m'inscrire comme abonné pour une période d'un an. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$2.00.

NOM.....

ADRESSE.....

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

René Hallé,
Gérant de la distribution

Téléphone 60,

VALLEYFIELD

24, rue Nicholson

ON DEMANDE A ACHETER

Meubles anciens de plus de 100 ans

Chaises, fauteuils, sets de salon, coffres, pupitres, vaisselle, argenterie, etc.

Anciens commodes, armoires sculptées, anciennes tables de toutes sortes.

Envoyez détails et prix à

M. DAVIS,

4824, rue Sherbrooke O.

MONTREAL, QUE.

A Paris sous les auspices de la Chambre de Commerce

M. Jos. Lespérance, directeur du district No 10 de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province, nous communique la lettre suivante qui concerne le voyage à Paris qu'organise la Fédération:

17 février 1937

Monsieur Jos. Lespérance,
Valleyfield, P. Q.

Cher monsieur,

D'après la décision prise à notre dernière assemblée, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la préparation du voyage à l'Exposition Internationale de Paris en 1937.

La Fédération des Chambres de Commerce de la Province organise un voyage en Europe à l'occasion de l'Exposition Internationale de Paris, en juillet 1937, en vue de procurer aux Membres des diverses Chambres de Commerce de la Province, l'avantage de visiter cette Exposition Internationale et sept pays de l'Europe à un prix le plus raisonnable possible sans négliger le confort des voyageurs.

Les Membres des Chambres de Commerce (ainsi que leurs amis et parents) auront l'avantage de voyager agréablement et de se créer des relations d'affaires intéressantes. Le voyage se fera sur le paquebot géant L'Empress of Britain partant de Québec.

Les voyageurs pourront choisir, selon qu'il leur conviendra, entre trois itinéraires différents qui seront expliqués en détail sur un pamphlet qui sera adressé à toutes les Chambres de Commerce de la Province pour distribution.

Ce voyage est organisé dans le but de faire voyager ensemble, un groupe représentatif de toutes les forces économiques de la Province, dans l'intérêt des relations commerciales entre la Province de Québec et l'Europe.

Nous avons cherché à établir des prix le plus bas possible, tout en offrant aux voyageurs un maximum d'accommodation. Ces prix seront définitivement établis d'ici quelques jours.

Témoignage de reconnaissance

(Suite de la 1ère page)

beauté surnaturelle. Voilà bien ce que fait votre musique qui nous fait oublier la vie méchante pour nous transporter dans l'idéal.

C'est encore la musique qui servit de tout temps à l'expression des sentiments les plus élevés de l'homme; la douleur, l'admiration, la joie. L'Harmonie de Valleyfield sous votre habile direction a appris à les reproduire tous d'une manière telle que le cœur en est saisi.

Daignez agréer, avec nos remerciements, ce lutrin, œuvre exécutée avec tant de perfection par M. Médard Larocque et qui vous est offert par tous les membres de l'Harmonie du comité et de la Symphonie.

Signor Agostini remercia les membres de l'Harmonie de leur générosité et exprima la surprise que lui causait ce témoignage d'estime inattendu. Il félicita M. Larocque de son bon goût puis, s'adressant aux musiciens les félicita de leur travail et leur demanda d'être assidus aux répétitions car le programme est chargé cette année. Signor Agostini dit qu'il espérait que, grâce à la collaboration de tous, l'Harmonie remporterait les mêmes honneurs à Sherbrooke qu'à Shawinigan. Après avoir voté les progrès accomplis par l'Harmonie, il affirma que ce n'était encore rien en comparaison de ce qu'il veut faire.

Après les remerciements de Signor Agostini, la répétition continua.

Nous nous sommes assurés de la coopération de la presse et de la publicité des Compagnies de transports et Agences de voyages, et nous comptons que chaque Chambre de Commerce de la Province, affiliée ou non, circularisera ses membres, avec les pamphlets qui leur seront envoyés à cet effet.

Il se peut que d'autres voyages seront organisés par des groupes divers sur des lignes de navigation meilleur marché; mais les prix que nous offrons sur le paquebot L'Empress of Britain ne peuvent être comparés au point de vue durée de la traversée et du confort.

Nous sommes assurés également de la représentation du Gouvernement Provincial, probablement dans la personne du Ministre du Commerce et de l'Industrie, car nous irons saluer en passant les Chambres de Commerce de Londres et de Paris. Les représentants des Chambres de Commerce de Paris, Nancy, Evreux, Marseille, Havre, Bordeaux, qui nous ont fait visite lors des fêtes du quatrième centenaire à Gaspé, sont également avisés du passage à Paris des représentants de toutes les Chambres de Commerce de la Province.

La Fédération des Chambres de Commerce de la Province ne cherche pas dans cette organisation, à faire des bénéfices pécuniaires, son but est de permettre à nos hommes d'affaires qui se joindront au voyage de se créer des relations d'affaires, tout en profitant d'une visite instructive et agréable. Néanmoins les arrangements qui sont faits avec les Compagnies de transport nous permettront largement de faire face aux quelques dépenses qui sont encourues pour ce voyage, et en toute probabilité de montrer un surplus.

Les Directeurs de la Fédération qui seront en mesure de faire ce voyage, nous aideront en nous le laissant savoir le plutôt possible, afin que leurs noms soient mentionnés comme représentants officiels de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province à l'Exposition de Paris.

Veillez me croire, cher monsieur,
Votre bien dévoué,
H. LOUDIN,
secrétaire-trésorier,
Fédération des Chambres de Commerce de la P. de Québec.

M. Z. Perron au banquet de la G. Motors

Les agents et vendeurs de la zone No 7 de la compagnie General Motors assistaient à un banquet donné en leur honneur à la Piazza de l'hôtel Mont-Royal, mardi soir.

M. Zolique Perron, représentant local de la General Motors, y assistait accompagné de M. Eudore Prigent, vendeur officiel du Garage Z. Perron. Quand M. E. J. Humphrey, gérant régional, présenta ceux qui étaient à la table d'honneur, il fit un éloge tout à fait particulier de M. Perron qui était assis à cette table. Comme chacun le sait, M. Perron s'est classé comme l'un des meilleurs vendeurs de la General Motors dans la province de Québec, et le meilleur dans la région.

Le sous-agent vendeur du Garage Perron, à Beauharnois, M. Oscar Richard, était aussi au nombre des invités. MM. Médard Billette, d'Ormstown, et Uldéric Hébert, de St-Louis de Gonzague, avaient été invités mais ne purent s'y rendre.

MISE AU POINT

La Soirée du Bon Vieux Temps à Bellerive

L'idée de cette fête fut suggérée par M. le curé de la paroisse à une assemblée régulière de la Société St-Jean-Baptiste, section de Bellerive, mais toute l'organisation fut laissée à certaines dames et jeunes filles de la paroisse, et en particulier à la présidente des Dames de Ste-Anne, à la présidente du Cercle des jeunes filles de la paroisse. A elles donc revient tout le succès de cette initiative. Qu'on veuille bien en prendre note.

Société St-Jean-Baptiste
Section Bellerive
Albert Leblanc,
président.

Contribution refusée pour cette école

Ces jours derniers avait lieu une assemblée de la Commission scolaire de la ville.

La Commission reçut de M. l'abbé Grondin une demande de contribution pour l'école industrielle. Les Commissaires approuvent le projet en principe mais refusent toute contribution.

On laissa sur la table une requête des citoyens du village Billette demandant que les enfants de cet endroit aillent aux écoles de la ville.

Deux accidents de travail à la M. Cottons

M. Paul Bonhomme, 133, rue du Canal, se fit couper le bout de l'index jeudi après-midi alors qu'il travaillait à la Montreal Cottons. M. Bonhomme qui voit à ce que le tissu soit en bonne condition quand il sort de la manufacture, s'aperçut qu'il y avait un défaut dans une pièce, et au moment où il s'apprêtait à retirer la pièce en question il se fit prendre le doigt dont l'extrémité fut complètement arrachée. La victime perdit connaissance et on la transporta chez le Dr Roman.

M. Bonhomme devra se reposer pendant quelque temps.

Un autre ouvrier de la Montreal Cottons, M. Ovilla Dubois, s'écrasa un doigt pendant son travail, mardi.

Un incendie fait \$2,800 de dommages

Un incendie dont l'origine est inconnue causa pour \$2,800. de dommages à Châteauguay mardi soir.

Le feu prit dans la maison en construction de M. J. F. Crépin, marchand. La construction fut pratiquement détruite et la perte est évaluée à environ \$2000. L'incendie se propagea à la maison voisine appartenant à M. D. A. McArthur.

Des pompiers volontaires luttèrent contre l'incendie. Voyant qu'il était impossible de sauver la maison de M. Crépin, ils concentrèrent leurs efforts pour sauver celle de M. McArthur. Ils réussirent à maîtriser les flammes sans pouvoir éviter de sérieux dégâts qu'on estime être de \$800.

Demande d'annulation du testament de J.-B. Patenaude

Mardi et mercredi, un procès qui suscite un vif intérêt se déroula en cour supérieure pour se poursuivre aujourd'hui.

Narcisse Patenaude demande l'annulation d'un testament et d'une donation faits en faveur de Dame Rose Rugas par Jean-Baptiste Patenaude décédé en avril 1936.

Le demandeur, par l'entremise de Me Albert Leblanc et de Me Charles Codebecq qui agit comme avocat conseil tente de prouver que M. Jean-Baptiste Patenaude n'était pas sain d'esprit quand il fit le testament et la donation. La défense est représentée par Me Gontran Saintonge.

Mardi et mercredi on entendit les

témoins du demandeur. Mgr J. D. Nepveu dit qu'il avait déjà rencontré le défunt et que celui-ci lui avait semblé normal; M. l'abbé Pilon dit qu'il lui sembla exalté; M. Raymond Lapointe rapporta qu'il l'avait rencontré en hiver avec un parapluie; le Dr Brosseau de Stanislas dit qu'il l'avait vu 2 fois et qu'en une certaine circonstance il n'avait pas cru devoir donner un certificat de folie; le Dr Deguire dit que n'étant pas médecin aliéniste, il ne pouvait se prononcer; le notaire M. Leduc reconnut qu'il le jugeait original.

Les témoignages continuent aujourd'hui.

St-Chrysostôme

Va et vient

Mme Lionel Leduc de St-Timothée est en promenade pour quelque temps chez son père, M. Trefflé Laberge et rend visite à son fils Gilles, en travail chez M. Zénophile Laberge.

Mme Zénophile Laberge et Joseph Huot, de passage à Valleyfield, dimanche dernier.

Miles Cécile et Anita Soucy, Laurette Laberge de Valleyfield, chez M. J. B. Couillard, dimanche dernier.

Mlle Jeannette Lett de Montréal, en fin de semaine chez sa mère, Mme J. Lett.

Mlle Emilienne Laplante a passé quelques jours dernièrement chez ses sœurs, à St-Urbain.

M. et Mme Félix Laplante de Ste-Clothilde, en visite chez M. Domina Laplante, dimanche dernier.

M. et Mme Alphonse Dagenais et leurs enfants de Ste-Martine, en visite chez MM. Zénophile Primeau et Alphonse Dagenais, dimanche dernier.

Mlle Suzanne Primeau a passé quelques jours chez son grand-père, M. Zénophile Primeau.

M. Simon Dagenais de Ste-Martine, chez son père, M. Alphonse Dagenais, dernièrement.

M. Roland Dagenais, jeune garçonnet de M. Alphonse Dagenais s'est infligé des blessures à un pied avec une hache. Il est complètement rétabli et retournera à la classe bientôt.

M. Pierre Dagenais a passé quelques jours chez son frère, M. Alphonse Dagenais de Ste-Martine.

Mlle Gertrude Bourcier, fille de M. Adolphe Bourcier est de retour de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc de Montréal. Nous lui souhaitons une prompte convalescence.

M. Rosario Shincik qui est à l'hôpital de Valleyfield, a subi une opération la semaine dernière. Son état est très satisfaisant.

Mlle Violette Primeau, élève de Mlle Violette Laberge, a dû s'absenter de la classe depuis un mois; elle reste auprès de sa grand-mère, Mme Pierre Primeau qui s'est fracturé un bras en tombant sur la glace.

Erreur

Dans le compte rendu de la semaine dernière, il aurait fallu lire, le 7 février, M. et Mme Ernest Crête au lieu de Côté, ont passé la veille chez M. René Dallaire de St-Antoine Abbé.

Anniversaire

M. Euchariste Huot, fils de M. Albert Huot, fête son 11e anniversaire de naissance. Ses parents et ses petits compagnons de classe lui souhaitent une bonne fête.

La récolte de glace est presque terminée, les cultivateurs ont transporté leur glace avec des camions, contrairement à ce qui s'était fait l'hiver dernier.

Raquetteurs à Valleyfield dimanche

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, c'est dimanche prochain que près de 800 raquetteurs se réuniront à Valleyfield pour répondre à l'invitation du club local.

Ces visiteurs nous viendront de toute la province et du Maine. Près de 550 viendront de Montréal seulement.

Tous les raquetteurs de Valleyfield, les membres actuels du club comme les anciens, hommes et femmes sont priés de se rendre à la parade et d'être à l'Hôtel Larocque à 8 heures dimanche matin d'où la parade partira pour recevoir les visiteurs à la gare. Il est important que le corps de clairons soit au complet.

Nous n'avons pas à revenir sur le programme de la journée que nous avons publié la semaine dernière.

La Ligue des Propriétaires

Les représentants de la Shawinigan ne dirent pas quels seraient les meilleurs taux qu'ils pourraient offrir, se réservant de le faire devant le Conseil. Par contre, ils comparèrent les taux dans les villes où l'électricité est municipalisée avec ceux de Valleyfield et conclurent que dans la majorité des cas, les taux sont plus bas à Valleyfield.

M. Baribeau parla aussi du \$4,200. remis à la ville en 1933. Il dit que cette somme a été payée par la Shawinigan pour la location de la vieille ligne pendant 2 ans. Cette affirmation vient à l'encontre de l'opinion générale qui veut que cette remise ait été faite en dédommagement d'un contrat trop onéreux. C'est d'ailleurs l'opinion déjà exprimée par M. Touchette.

M. Baribeau rappela les services rendus à Valleyfield par la Shawinigan, entre autres l'entretien des berges du canal pour lequel la Compagnie paie \$4000.

M. Baribeau dit aussi que si on l'expropriait, la Shawinigan vendrait son installation plus cher qu'elle n'a coûté car il faut tenir compte du "goodwill".

D'autre part, on se souvient que le Conseil avait demandé à la Montreal Cottons à quelles conditions cette compagnie vendrait la machinerie du pouvoir no 4 à la ville. M. W. G. E. Aird, gérant de la Montreal Cottons vient de répondre que cette machinerie est en partie vendue et que le reste est sous option.

POUR VOUS MADAME

CHRONIQUE FEMININE...

L'épouse collaboratrice

Le bonheur conjugal est un composé d'éléments divers, à base de tendresse, de confiance et de dévouement. La femme ne saurait donner une preuve plus touchante de son dévouement qu'en s'intéressant discrètement à la vie professionnelle de son mari.

Quelle ambition, dites-moi, un homme peut-il avoir si sa femme reste indifférente à ses efforts, à ses succès, à ses projets d'avenir? Ne pourrait-elle pas s'initier à la carrière de son compagnon et devenir pour lui un précieux auxiliaire?

La compagne idéale de l'artiste, du savant, de l'intellectuel est celle qui s'associe à la vie de sa pensée et collabore à son œuvre. Le mariage est la fusion de deux esprits comme il est celui de deux cœurs. "La femme, dit Janet, n'est pas seulement la ménagère de l'homme, mais encore la compagne de son esprit." Aussi, au lieu de mettre en antagonisme l'intelligence masculine et féminine, reconnaissons que chacune a ses qualités propres et que toutes deux sont appelées à s'éclairer et se compléter.

La différence qui existe au physique entre l'homme et la femme subsiste aussi au spirituel. L'homme possède la force musculaire, l'énergie, l'endurance. Il est créé pour les grandes initiatives, les responsabilités, la lutte quotidienne, le "struggle for life." Son cerveau a de la vigueur, de la puissance de pénétration. Il résiste à scruter les problèmes les plus ardues de l'intellect. La femme, gardienne et reine du foyer, est un être plus fragile et délicat. Son immense cœur ou comme le disait l'ineffable comtesse de Noailles, "son cœur innombrable" la rend extrêmement impressionnable et vibrante. Son intelligence intuitive conçoit les choses sous un angle tout différent de celui de l'homme. Fourier a trouvé une fort jolie expression pour dire que : "l'intellectualité de l'homme appartient au mode majeur, tandis que celle de la femme relève du mode mineur." La réalisation des plus belles œuvres consisterait donc dans l'art de moduler harmonieusement d'un mode à l'autre. Intimement unie à son compagnon, la femme intellectuelle

se fait sa collaboratrice pleine d'abnégation.

Pourquoi ne pas illustrer ces propos par des exemples féminins bien éloquentes.

Evoquons la belle et grande figure de Marie Sklodowska, épouse du célèbre physicien français, Pierre Curie. Dès son mariage, cette jeune femme, éprise du même rêve scientifique que son mari, s'abandonne auprès de lui à d'inlassables recherches. Le prix Nobel, en 1904 leur fut décerné conjointement. Ensemble, ils contribuèrent non seulement à l'avancement des sciences mais encore à la découverte du radium qui a déjà rendu tant de services à l'humanité souffrante. Après la mort de son compagnon, Mme Curie continue la même vie laborieuse et perpétue l'œuvre du grand disparu en lui succédant à la chaire de physique générale, en Sorbonne. Jamais, une telle distinction n'avait été faite à une femme, dans le domaine du haut enseignement.

Écoutez maintenant le témoignage d'estime que M. Van der Meersch, Prix Goncourt 1936, rend à son épouse : "Ma femme, dit-il, est pour moi un champ de documentation perpétuelle. Elle est d'une sensibilité extrême. Son jugement est sûr, je m'y fie entièrement. Je dois avouer en toute sincérité que mes livres sont VUS par elle et écrits par moi. Ma femme note ses impressions recueillies au cours de la journée. Ce qui l'a frappée, étonnée, émue; un paysage pittoresque, un sentiment profond, une remarque originale, tout est consigné dans son journal. Ses notes me sont infiniment précieuses, car j'y puise des suggestions, des remarques qui me servent pour mes prochains livres. On ne sait trop combien une femme peut aider son mari dans son travail. C'est une collaboratrice qui, en plus de son intelligence, nous apporte son dévouement. C'est à ma femme plus qu'à moi-même que le Prix Goncourt est attribué."

Chacune, dans sa sphère, peut consacrer le meilleur d'elle-même au bonheur de celui qu'elle a choisi pour parcourir les sentiers de la vie.

Cécile CHARBONNEAU.

LA MODE ENFANTINE...

Leurs belles robes de fête

Nous allons un peu parler ensemble de la mode enfantine.

Les formes. — Puisque les robes des dames se font plus courtes, il est tout naturel que celles des fillettes en fassent autant. Donc, jusqu'à dix ans, les robes s'arrêtent aux genoux, et encore un peu plus haut pour les enfants de moins de six ans.

Les jupes sont amples, montées à la taille en fronces ou en plis. Il faut que cette taille soit plutôt haute.

Beaucoup de modèles se font sans taille, avec un empiècement formant le corsage et descendant à hauteur des emmanchures. D'ailleurs, cet empiècement est souvent prolongé par les manches.

Celles-ci sont toujours courtes et finissent au-dessus du coude.

L'encolure est ronde, affleurant au cou et garnie d'une ruche, d'un col, d'une broderie, d'un galon.

Les boutonnages se placent tout au long du dos jusqu'à la taille ou sur le devant, et peuvent former une

gentille garniture.

Les coloris. — Le bleu est à la mode, les couturiers de nos enfants en ont profité pour offrir au choix toutes les gammes des bleus clairs.

Le vert vient ensuite.

Pour les robes de tout-aller, on choisit du brun ou du marine que l'on éclaire de bleu-turquoise, de rouge ou de vert.

Le rouge, si délicieusement vivant, le grenat un peu plus sage, et quelques tons de violet, très chic, sont en haute vogue.

Puis vous avez la fantaisie gale des écossais avec lesquelles on combine tant de choses jolies.

Bref, toutes les teintes franches et fraîches conviennent aux fillettes.

Un manteau sombre ou de teinte assez neutre pour la rue corrigera ce que la toilette pourrait avoir d'un peu voyant.

Et, plus les enfants avanceront en âge, plus les coloris deviendront raisonnables.

Notez en passant que les robes de velours noir ou marine sont tout

particulièrement habillées et qu'il est toujours facile de les égayer d'un détail adroitement étudié.

Les tissus. — Les plus à la mode, actuellement, sont le velours et le drap, puis viennent: crêpe de Chine, crêpe-satin, taffetas, crêpe Georgette.

Les garnitures. — On enjolive les robes enfantines avec des plissés nains que l'on place autour des empiècements, en encadrement, en bordure des jupes, en encadrement des emmanchures, des encolures, dans le bas des manchons.

On fait des robes entièrement plissées, dont le bord de jupe est découpé en dents.

Aux encolures, les ruches de dentelles, que l'on retrouve au bas des manches ont beaucoup de succès.

Je vous ai dit, tout à l'heure, un mot des boutonnages; boutons avec brides brodées ou en biais de tissus servent à composer des effets de parures très faciles.

Il ne faut pas oublier non plus les broderies au passé, au plumetis, les choux et les petits noeuds de ruban, les petits cols de dentelle.

Le dernier cri est la parure en Venise métallique.

Enfin, elscentures. Les enfants portent des ceintures étroites, en cuir verni de tons vifs, en peaux mates, garnies d'or, ajourées, peintes.

La Literie

La literie demande à être surveillée et entretenue avec soin. Il est indispensable de l'aérer chaque jour, au soleil si possible, qui est un auxiliaire précieux: le soleil regonfle les plumes presque immédiatement et désinfecte la literie. Toutes les trois à quatre semaines, il est bon de battre les matelas et les sommiers et de les exposer au soleil quelques heures. Ils sont bien nagés lorsqu'on place sous les draps une petite couverture de molleton de coton lavable.

Il faut refaire les matelas tous les trois ans environ, toutefois ceux dits à banquette, c'est-à-dire bordés, restent plus longtemps en bon état.

Lorsque le matelas est ouvert, il faut carder la laine et la battre pour en faire sortir la poussière; pendant qu'elle se détend au soleil, on lavera la toile et on en vérifiera la solidité.

Il arrive assez souvent que les "pomponnettes" se détachent du matelas et que la laine ne soit plus suffisamment maintenue; pour capitonner à nouveau, il suffit de se procurer une longue aiguille dans laquelle on enfle une ficelle fine, on traverse le matelas de part en part en faisant un double point noué et terminé par un tampon de laine ou d'ouate si le petit pompon est perdu.

Les oreillers et traversins de crin s'affaissent rapidement. Il suffit de les ouvrir, de tirer à la main les brins qui sont enchevêtrés: ils redeviennent souples et mousseux.

Pour ceux en plume, examinez de temps à autre si les vers ne s'y mettent pas, auquel cas il faut les envoyer à l'étau, à moins qu'on ne puisse laver la plume chez soi dans une eau tiède savonneuse additionnée d'un peu de soude. Rincez et faites sécher à l'abri du vent. Quand l'enveloppe des oreillers doit être lavée, découpez quelques centimètres du surjet et ajustez l'enveloppe fraîche en cousant bord contre bord le même espace. Laissez la plume glisser d'une enveloppe dans l'autre sans contact extérieur, afin que le duvet ne s'envole pas.

Les couvertures de laine lavées plusieurs fois deviennent jaunâtres: une ceinture rose, jaune, vert d'eau ou bleu pâle les rend de nouveau pimpantes.

Lorsqu'on ne se sert pas d'un lit pendant quelque temps, il faut parsemer de camphre ou d'une poudre insecticide le matelas, les oreillers, les couvertures et les séparer par des journaux: on évitera ainsi les surprises causées par les mites.

BABETTA.

Les robes noires

Ne dites pas que les robes noires sont tristes ni qu'elles sont sévères, c'est alors que vous ne connaîtrez pas exactement leur charme.

Le noir est toujours distingué; il est la grande ressource des femmes lorsque se pose, pour elles, le problème d'élégance, de bon ton, et de sagesse au sujet de l'équilibre budgétaire.

Le noir est permis à tous les âges dès que l'on n'est plus une toute jeune fille. Et, dès ce moment, il est une parure si l'on sait tirer parti de ses vertus innombrables.

Les robes noires amincissent, élancent la silhouette, mettent en valeur la fraîcheur du teint, la luminosité de la chevelure et du regard et on ne les remarque pas. Vous pouvez les porter du 1er janvier au 31 décembre, personne ne dira rien de fâcheux contre elles.

La mode, qui, au fond, est très raisonnable, nous a dotées, cette saison, de robes noires exquises pour l'après-midi, pour la fin du jour et pour le soir.

Mais c'est surtout pour l'après-midi et pour le dîner que ces robes sombres sont vraiment chic, traitées en velours, en satin ou en cloqué. Ce dernier est extrêmement élégant.

C'est aussi parce que les femmes peuvent montrer à nouveau des formes aux hanches et à la poitrine que ces robes noires sont accueillies avec sympathie. Toutes les dames un peu fortes sont dans le ravissement et elles ont raison.

Afin que ces toilettes ne soient pas tristes, on les égale de détails charmants, de tons délicats ou vifs, surtout en blanc, en bleu-turquoise, len rose-pâle, en vert-jade.

Hormis ces tonalités générales, chaque femme sait bien quelle couleur convient le mieux à son visage, éclaircit son teint et la met en beauté. C'est ce ton-là qu'elle choisira. Ne cherchons pas de règle, ne disons pas: le bleu va bien aux blondes, le rose aux brunes, ce serait parfois faux; ceci est une affaire de personnalité.

Les empiècements, les plastrons, les demi-gilets, les rabats, les larges noeuds, les cols et revers sont les ornements discrets et charmants que vous saurez ajouter à vos robes d'après-midi.

Les robes de dîner ont souvent un empiècement et des manches à clair, c'est alors bijoux, fleurs ou noeud d'épau, de ceinture, qui viendront mettre une note de gaieté sur la toilette sombre.

Recettes

Mousse au saumon

Le saumon en boîte acquiert une dignité nouvelle, quand il forme la base d'un plat aussi délicieux que celui-ci. Pour tout repas préparé d'avance, lunch ou dîner, vous constaterez que cette recette vous sera d'une précieuse utilité:

1 boîte de saumon, 3 jaunes d'œufs, sel, poivre (paprika), 2 cuillères à soupe de gélatine, ¼ chopine de crème, concombres, cresson pour garnir.

Enlevez la liqueur rose du saumon et conservez-la.

Défaites le saumon avec une fourchette d'argent, ayant soin d'enlever complètement la peau et les arêtes. Faites chauffer une tasse de la liqueur du saumon, et mélangez-la aux jaunes d'œufs bien battus. Assaisonnez avec du poivre, du sel, un peu de paprika, et remettez sur le feu (au bain-marie).

Remuez continuellement jusqu'à ce que ce mélange adhère à la cuiller comme une crème épaisse. Ajoutez la gélatine qui a dû tremper pendant quinze minutes dans un peu d'eau froide. Quand la gélatine est fondue, ajoutez une tasse et demie du saumon déjà préparé.

Causerie à mes chers élèves

Les petits oiseaux.

Pauvres petits oiseaux! L'hiver est pour eux l'époque malheureuse! Plus de provende dans les champs, plus de clairs rayons de soleil pour réchauffer les corps transis, plus de feuillages épais où s'abriter en chantant. Beaucoup émigrent: ils vont chercher ailleurs la pature et le gîte, fondant même une famille dans ces logis d'occasion. Elle a fin, l'hirondelle; ils sont loin, les charbonnerets!... Un grand nombre d'oiseaux demeurent car ils ont des amis bienveillants qui ne les laissent manquer de rien. Les miettes de pain ne manquent pas sur les balcons; dans les jardins publics les "charmeurs d'oiseaux" continuent à répandre une manne infiniment bien accueillie, et des nids, suspendus aux plus hautes branches des arbres sont autant de petits refuges où les bestioles peuvent braver les rigueurs de l'hiver.

Chers enfants, qui vivez aux champs, protégez les oiseaux: ils défendront vos vergers contre les insectes, échenilleront vos pépinières et vos plants de choux, si bien que vous n'aurez qu'à vous louer de leurs bons offices. Quels charmants auxiliaires que ceux-là, puisque, non contents de vous rendre service, ils s'occuperont encore de vous plaire par leurs chansons. Le printemps leur rendra, en effet, la galeté que le froid leur enlève; ils, s'ébroueront au soleil, se baigneront dans les ruisseaux et viendront, reconnaissants, becqueter dans votre main le grain que vous leur donnerez.

Aimer les oiseaux, aimer les plantes, c'est vraiment l'indice d'un cœur ouvert à la bonté. Qu'il en soit ainsi du vôtre.

Violette Em. Laberge, instec.

Laissez froïrir. Quand ce mélange commence à épaissir, continuez à remuer doucement en ajoutant la crème que vous aurez eu soin de fouetter d'avance jusqu'à ce qu'elle soit très ferme. Assurez-vous que le mélange commence à se coaguler avant d'ajouter la crème fouettée, sans quoi vous risquez de gâter l'effet de votre mousse. Mettez dans un moule mouillé. Démoulez juste au moment de servir, sur un plat garni de cresson, de laitue, ou de concombres tranchés. Vous pouvez servir avec une sauce mayonnaise, si vous le désirez.

Galettes

12 onces de farine, 7 onces de beurre, ¼ de livre de cassonade, un œuf, dont le blanc est battu, un peu de canelle, une cuillerée à soupe de vanille. Mettez le tout dans une terrine, sauf le beurre que vous faites fondre d'abord et que vous ajoutez ensuite au reste. Pétrissez le tout très longuement. Ayez un fer à galettes que vous chauffez et dans lequel vous faites couler une petite noisette de beurre. Mettez-y alors un peu de la pâte, appuyez et faites cuire des deux côtés à feu vif. En ouvrant le fer, vous y verrez une belle petite galette dorée et croquante à plaisir.

Anchois à la canadienne. Roulez en baguette des filets d'anchois et posez-les sur une tranche d'œuf dur. Remplissez l'intérieur de la baguette avec une purée de jaunes d'œufs durs, mélangée avec du beurre.

Salade au chou à la mayonnaise. 1 chou; 2 jaunes d'œufs; ¼ tasse de vinaigre; 2 cuill. à thé de sucre; 1 c. à table de moutarde; 1 cuill. à thé de beurre; sel et poivre. — Bien battre les jaunes d'œufs, les additionner de sel, de poivre, de sucre, de moutarde, de beurre; amalgamer le tout et délayer peu à peu avec le vinaigre; faire cuire au bain-marie jusqu'à ce que le mélange épaississe. Verser ensuite sur le chou haché fin.

CARNET SOCIAL

Miles Rose-Aimée Daoust et Rhéa Perron ont passé quelques jours à Montréal, les invitées de Mlle Jeanne Perron.

Mlle Madeleine Latour et Garde Antonine Vervais étaient en voyage à L'Ange Gardien, Québec, en fin de semaine.

Mlle Yvette Laniel a reçu dimanche après-midi en l'honneur de ses sœurs Marcelle et Madeleine, à l'occasion de leur prochain départ.

Mlle Thérèse Marchand est de retour de Sorel où elle a passé une semaine, l'invitée de Mlle Héloïse Vanasse.

M. et Mme J. N. Charbonneau ont passé quelques jours à Montréal, au début de la semaine.

Mlle Aline Lauzon est de retour à Valleyfield après une absence de quinze jours.

Miles Cécile et Madeleine Lafleur sont actuellement à Dunham pour une quinzaine, les invitées de Mlle Pélégie Bombardier.

M. et Mme R. Batchelor de Notre-Dame de Grâce étaient les hôtes de M. et Mme J.-N. Charbonneau, samedi dernier.

Miles Noëlla et Gaétane Lafleur ont reçu les membres de leur club de bridge, mercredi soir.

M. et Mme Joseph Goyette ont passé la fin de semaine à Montréal, les hôtes de M. et Mme Joseph Gagné.

Mlle Valérie Perras est de retour à Valleyfield après un séjour de trois semaines à Dixie, l'invitée de Mme Arthur Boisvert.

Miles Noëlla, Gaétane et Thérèse Lafleur recevront les membres du Cercle d'Etude Charbonneau, vendredi soir. Mlle Cécile DeGrandpré prononcera une conférence sur Beethoven qui sera illustrée au piano par Miles Noëlla Lafleur et Jeanne Laplante.

Mlle Madeleine Godbout a reçu les membres de son club de bridge samedi dernier.

REMERCIEMENTS

Mme Joseph A. Prigent, M. Eudore R. Prigent et M. et Mme Eddy Bédard remercient sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de son époux et de leur père, soit par offrandes de messes, tributs floraux, assistance aux funérailles, télégrammes, visites ou autrement.

Ste-Clothilde

A M. et Mme Frédéric Chenail (née Eveline Catman), est née une fille baptisée Marie, Evelina, Lucienne. Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Chenail, grands-parents de l'enfant.

M. l'abbé Boissoneault, de St-Urbain, était de passage chez M. le curé, ces jours derniers.

Mlle Simonne Lamoureux, de St-Rémi, en visite chez M. René Dumouchel.

M. William Bourgeois de Cohoes, était en visite chez ses parents.

Mme Félix Laplante et son fils Jacques sont partis pour aller passer une huitaine chez Mme Dusault, à Hull.

M. et Mme Duquette de Howick sont venus passer la fin de semaine chez M. Edouard Laframboise.

Ces jours derniers, eurent lieu les funérailles de M. Guillaume Bourgeois, époux de Marie-Louise Robert. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, un garçon, William, et une fille, Donald, ses beaux-enfants, Léo, Roland, Charles et Antoinette Robert, et cinq petits-enfants.

Ste-Philomène

Samedi dernier, ont eu lieu les funérailles de Mlle Pauline L'Ecuier, décédée à Montréal, à l'âge de 27 ans. Le service fut chanté par l'abbé Alexandre Paiement. La chorale était sous la direction de M. Albert Tremblay. M. Marcel Pitre touchait l'orgue. La quête fut faite par Miles Murielle Malette et Laure Rouselle. La défunte laisse son père et sa mère, M. et Mme Zénon L'Ecuier; ses frères, Paul, Lucien, Rolland et Gérard; ses sœurs, Mmes McDiarmid (Léonide), Mme Prud'homme (Marie), Mme Fidèle (Hélène) Mme Cardinal (Bernadette), Miles Lucienne, Blanche, Florette; ses beaux-frères, MM. McDiarmid, B. Prud'homme, R. Pédelle, R. Cardinal; une belle-sœur, Mme Lucien L'Ecuier; plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

La terre de MM Joseph et Albert Giroux fut vendue à M. Léandre Tisseur et celle de M. Wilfrid Demers à M. Dosithée Huot, de Montréal.

M. François Reid abandonne la culture de sa terre pour cause de maladie. Il a fait encan le 15 février.

L'école du rang de la rivière est fermé depuis la semaine dernière pour cause de maladie.

M. et Mme J.-Baptiste Giroux, leur fillette Madeleine, et Miles Simone et Claire Renaud, en promenade, en fin de semaine, chez M. Emile Huot.

Étaient de passage chez M. Philippe Desgens, dimanche dernier, M. et Mme Benoît Desgens, leur fillette Hélène, de Valleyfield, et M. Georges Desgens, de Montréal.

Mme Bernier, de Montréal, était l'invitée de Mme J.-B. D'Amour, jeudi dernier.

Mme Bédard de Bedford a visité ses parents et amis de Ste-Philomène.

M. et Mme René Reid en fin de semaine chez M. Charles Reid.

M. Victor et Mlle Jeanne Demers étaient de passage chez M. Adrien Desgroselliers vendredi dernier.

M. Gérard et Mlle Malette de St-Urbain, chez M. Dumas, dimanche.

Mlle Diane Vallée, chez Mme Jodoin, de St-Urbain, en fin de semaine.

Mlle Rachel Giroux, en promenade à Lachine.

Rivière Beaudette

Un groupe d'hommes de la paroisse sont revenus d'une retraite fermée de la Maison du Christ-Roi à Châteauguay-Bassin.

Parmi les retraitants on remarquait: MM. Joseph Leroux, maire du village, Justinien Cholette, maire de la paroisse, Elzéar Gauvreau, instituteur à l'école du village, Fabien Biron, Aristide Dumesnil, Ulric Lauzon, Lorenzo Sauvé, Oltani Sauvé, Arthur Latour, Zotique Montpetit, Joseph Sauvé, Zotique Samson, Elie Levac, Bercius Bissonnette, Marcel Lalonde, Odilon Lalonde, Albert Fontaine, Olivier Fontaine.

M. Thomas Sauvé, de l'école d'Agriculture d'Oka, a passé quelques jours dans sa famille.

M. Thomas Castonguay, d'Hudson, était de passage ici, dimanche dernier.

Mlle Françoise Robitaille, MM. Roger Dostader, Marcel Gingras, de passage, en fin de semaine, chez leurs parents, M. Alonzo Richard.

Mlle Cécile Huot et M. Paul-Emile Huot, qui étaient depuis quelque temps en promenade chez M. A. Richard, sont retournés à Montréal.

St-Etienne

Dimanche dernier Mlle Marie-Ange Bergevin de St-Stienne, recevait ses amis du Village St-Pierre: Mmes Antoinette Crête, Marie Rose Perreault, Carmen Soucisse, Mme Florian Crête, Yvan Lazure, Léonard Perreault, Elzéar Lussier et T. T. Lussier.

Dimanche dernier M. Jerry Lynch et Albertine Montpetit, M.-Paul Daoust et Reina Girouard, M. et Mme Eugène Montpetit, M. et Mme Lévis Viau, M. et Mme Henri Bergeron étaient de passage à l'Ile Perrot, les invités de M. et Mme J. Daoust.

Au Cercle Sainte Cécile du Couvent

Avec les premiers jours du carême, les dames et les jeunes filles du Cercle Ste-Cécile sont retournées à leurs très agréables réunions du mardi après-midi.

On sait que depuis une douzaine d'années, les anciennes élèves des Soeurs des SS. Noms de Jésus et de Marie se rencontrent à leur Alma Mater pour travailler à l'oeuvre des Tabernacles et des Missions lointaines. Les missions du Nord-Ouest canadien occupent tout spécialement le zèle des ouvrières. De temps à autre, une lettre du bon Père Lacombe, O.M.I., lettre débordante de reconnaissance, vient soulever l'enthousiasme de la petite rue missionnaire. Et dans cet esprit d'émulation et de cordialité charmantes, le Cercle Sainte-Cécile poursuit sa belle oeuvre de charité, toujours heureux de voir groupées dans ses rangs le plus grand nombre possible d'ouvrières bénévoles.

Cordiale invitation est renouvelée à toutes les Anciennes qui peuvent disposer de quelques loisirs de venir prêter leur concours à l'oeuvre, le mardi, entre 2h. et 5h.

L'Association.

Réception chez S. H. le maire de Coteau-du-Lac

Ces jours derniers, M. Alfred Blanchard, maire de la paroisse de Coteau-du-Lac, recevait à une soirée un grand nombre de ses électeurs. Le premier geste à cette soirée fut un cordial remerciement de la part du maire après l'élocution de ce dernier, puis les discours se continuèrent par MM. Joseph Blanchard, Alphée Blanchard, Alfred Bourbonnais, Albert Poirier, Azarie Pigeon, Dorila Arsenault. M. Blanchard est un des anciens citoyens de cette paroisse; il a su, dès le début, en prenant le siège à la mairie, garder durant des années, la confiance de ses concitoyens; depuis plusieurs années il s'occupe de l'agence dans le domaine de l'automobile.

M. Blanchard est reconnu pour sa générosité. Mentionnons spécialement l'encouragement qu'il a toujours apporté à l'Harmonie Wilson Inc. de Coteau du Lac.

L'Harmonie Wilson Inc. de Coteau du Lac a nommé récemment un comité de régie dont voici les directeurs: pour le conseil du village, MM. Gaspard Deguire et Xiste Bourbonnais; la paroisse, MM. le maire Alfred Blanchard, Omer Leconte, la Commission Scolaire, M. le président Alphée Blanchard.

Conseiller

Le Conseil de Coteau-du-Lac compte un seul nouvel échevin: M. Albert Poirier.

M. Horace Sicotte est décédé mercredi à l'âge de 82 ans

C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Horace Sicotte décédé mercredi soir à 7.55 hrs à l'âge de 82 ans et 6 mois.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures à la Cathédrale.

Le défunt, fils de Louis Sicotte, et d'Adeline Viau est né à Longueuil le 5 septembre 1854. A l'automne de 1862 ses parents vinrent demeurer à Valleyfield, rue Ellice. L'hiver suivant, le père acheta une ferme à l'embouchure de la baie, qui est présentement occupée par M. Julien Montpetit. Pour subvenir aux besoins de son père, M. Horace Sicotte entra dans la navigation comme employé et y demeura jusqu'à l'âge de 21 ans.

Le 23 novembre 1875 il épousa à Valleyfield Mlle Elise Leboeuf et alla demeurer au coin des rues Victoria et Lasnier. Il prit un commerce de bois et de sable et bâtit un chaland pour les besoins de son commerce. Il en construisit plusieurs autres, de plus en plus gros puis vendit son commerce et fit l'acquisition le 11 décembre du vapeur Chaffey qui faisait le trajet quotidien entre Valleyfield et Lancaster.

Les lois de la navigation devenant plus sévères, il fut obligé d'obtenir un certificat de compétence pour la charge de capitaine. Le peu d'instruction qu'il avait reçue dans son enfance l'obligea à reprendre des cours. Son professeur fut M. S. A. Brodeur. Le 9 février 1898, il obtenait son brevet de capitaine.

En 1900, il vendit le Chaffey et construisit le vapeur Salaberry pour

prendre la ligne Valleyfield-Montréal. En 1902 il acheta de M. Jos. Monette la ferme de son père et en 1907 il vendit son navire et alla demeurer sur la ferme jusqu'en 1911.

Il redevenait capitaine du Chaffey pendant une saison puis capitaine de la barge à vapeur Reliance qui transportait le charbon entre Montréal et Valleyfield.

En septembre 1911, il acheta le vapeur Laurentian, vendit la ferme. En 1918 il vendit la ligne à son fils et à deux de ses gendres et se retira des affaires.

Pendant quelques années il s'occupa d'agrandir un îlot qui figure aujourd'hui sur la carte du lac St-François. Son goût pour la navigation le reprit et il fut pendant plusieurs saisons capitaine du traversier Beauharnois. Ce fut la dernière étape de sa carrière de navigateur qu'il avait commencée à l'âge de 13 ans.

En 1925, on célébrait à la Cathédrale avec l'éclat approprié, le cinquantième anniversaire de mariage de M. et Mme Sicotte.

En 1935, la maladie des deux obligea à fêter dans l'intimité le 60e anniversaire de leur vie conjugale.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse âgée de 82 ans, ses filles: Elisa (Mme D. Gendron), Georgiana (Mme Josaphat Monette), Dorilla (Mme veuve Jules Marcotte) et Eugénie; un fils, Oscar, ses gendres: MM. D. Gendron, G. St-Michel et J. Monette; une bru, Mme J. O. Sicotte et plusieurs petits enfants et arrière-petits enfants.

Côteau-du-Lac

M. Edouard Brisebois, employé chez M. Germain Méthot, marchand de Coteau du Lac, s'est fracturé la jambe gauche en essayant de mettre un camion en marche. Celui-ci était à démarrer lorsque subitement le véhicule se mit en mouvement et alla frapper l'infortuné chauffeur. Immédiatement, on a transporté le blessé chez le docteur Elzéar Deguire, pour lui donner les soins requis. Il fut ensuite conduit chez ses parents, M. et Mme Joseph Brisebois.

Dimanche dernier, eut lieu au couvent des Soeurs de la Providence de Coteau du Lac une réunion de

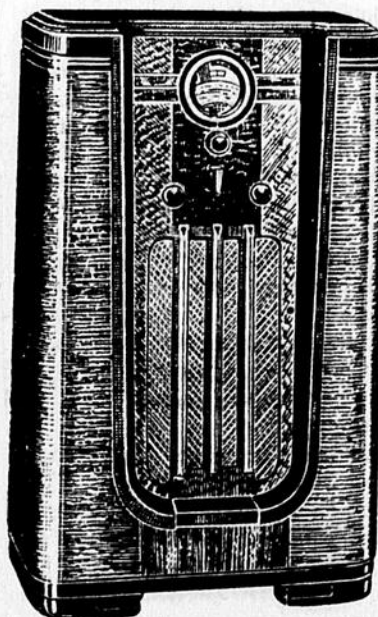
dames et jeunes filles. Ces religieuses décidèrent de former un cercle de couture. Le jour fixé pour les réunions sera le mardi de chaque semaine.

M. Maurice Langevin, étudiant au Séminaire de Valleyfield, est en repos pour quelques semaines, chez ses parents, M. et Mme Joseph Langevin.

A vous, cultivateurs, pour de plus amples détails, prenez un abonnement pour un an à la Gazette de Valleyfield. Qu'on se le dise.



LA MEILLEURE VALEUR de l'année!



Le nouveau PHILCO 1937

Vous aussi le direz, lorsque vous aurez vu et entendu ce merveilleux PHILCO dans un magnifique cabinet art moderne.

Réception domestique et étrangère. Cadran de couleurs avec 50% plus d'espace entre les postes étrangers... 17 circuits syntonisés... aussi plusieurs autres améliorations importantes.

Philco 37-3630X \$119.50

Allocation généreuse pour échange.

Termes faciles.

M. HALLÉ

Ferronneries,

Téléphone 403-W,

VALLEYFIELD,

128, rue St-Laurent

Valleyfield battu dans la dernière minute de jeu

La victoire du Joliette élimine l'équipe locale

Devant une assistance de plus de deux mille personnes, le Joliette a remporté la victoire sur le Valleyfield, mardi soir, à l'aréna. La rondelle fut mise au jeu par le vice-président de la ligue provinciale, M. Ulysse Paquin. Il était accompagné de MM. Ls-Ph. Godbout, président actif de l'équipe Valleyfield, de M. Fontaine, président du Joliette, et de M. le notaire Chaput.

Le Valleyfield se trouve éliminé des joutes finales, ayant été défait par Joliette par 8 à 7 pour les deux joutes, et par 3 à 1 dans la partie de mardi. Les perdants ne méritaient certainement pas d'être éliminés, car ils eurent un avantage marqué pendant les deux dernières périodes de cette partie. Le point décisif du Joliette fut compté par Bouchard au moment où la cloche annonçait la fin de la troisième période. La direction du Valleyfield contesta ce point mais l'arbitre Bennett ne voulut pas changer sa décision, et il prétendit que le disque était entré dans la cage de Laplante avant le son de la cloche.

Le Valleyfield commença la partie avec l'avantage d'un point, ayant triomphé du Joliette à Joliette, par 6 à 5, dimanche. Les visiteurs se lancèrent à l'attaque dès le début de la joute pour tenter d'égaliser le pointage, et ils vinrent plus d'une fois près de compter, entre autres, Joyal, qui s'était emparé de la rondelle à la ligne bleue du Valleyfield et avait lancé vers les buts alors que Laplante était étendu sur la glace, mais son lancer manqua le filet de quelques pieds.

Dans cette même période, Bouchard n'avait que Grant à déjouer lorsque celui-ci le fit tomber. Pendant que Grant était au pénitencier le Joliette envoya quatre et même cinq avant à l'attaque mais ils ne purent compter.

La partie était très rapide et le Valleyfield manqua aussi plusieurs belles chances de compter surtout lorsque Gagnon fut envoyé au pénitencier pour avoir fait tomber Desautels qui était en position pour scorer.

La cloche annonça la fin de la période initiale, et le Valleyfield avait réussi à conserver son avantage.

Deuxième période

Les joueurs étaient constamment à l'attaque pendant cette deuxième période, et ils vinrent plus d'une fois près de compter. Dans les premières minutes de jeu Larivière fut puni. Profitant de cet avantage du nombre, Joliette envoya cinq hommes à l'avant. Le Valleyfield lançait la rondelle à l'autre bout de la patinoire mais le Joliette revenait toujours à l'assaut. Guilbault vint près de compter lorsqu'il réussit à enlever le disque à un adversaire mais Gravel revint en vitesse dans son territoire et l'arrêta juste au moment où il s'apprêtait à lancer sur Valois.

Le Joliette réussit enfin à égaliser le pointage lorsque Gagnon, sur une passe de Lalonde, enregistra le premier point de la soirée après huit minutes de jeu, au cours d'une mêlée devant les buts de Laplante.

Le jeu fut arrêté pour quelques minutes au milieu de la deuxième période lorsque les spectateurs dans la section des millionnaires protestèrent contre une décision de l'arbitre Bennett et lancèrent de la neige et d'autres projectiles sur la glace. La police dut intervenir pour remettre l'ordre.

Le Valleyfield reprit l'avantage d'un point après seize minutes de

jeu lorsque Desautels sur une double passe de Lilly et Larivière, déjoua Valois dans les filets des visiteurs. Le gardien de buts du Joliette avait fait plusieurs arrêts sensationnels avant que Desautels réussit à le prendre en défaut.

Larivière et Lalonde furent punis dans cette deuxième période et Gagnon, des visiteurs, fit sa deuxième apparition au "frigorifère" dans les dernières minutes de cette période.

Un "penalty shot" fut accordé au Valleyfield dans cette période lorsque Gagnon fit trébucher Leblond dans le territoire du Joliette alors que celui-ci était en position pour compter. Landreville qui fit l'essai manqua le filet.

Dans la première minute de cette dernière période Landreville fut puni pour avoir mis trop rudement un adversaire en échec.

Après une minute et cinquante-sept secondes de jeu, Guilbault, sur une passe de Lalonde, compta, égalisant encore une fois le pointage. Landreville était au pénitencier quand ce point fut enregistré.

Au milieu de cette période finale, Bouchard du Joliette fut puni pour avoir pris la rondelle dans ses mains. Profitant de cet avantage d'un homme, le gérant du Valleyfield envoya quatre avant à l'attaque pour tenter de reprendre le dessus. Desautels, Lilly et Guilbault manquèrent plusieurs belles chances et Valois vola plusieurs points au Valleyfield pendant cette attaque.

La glace était un peu molle mais cet inconvénient ne diminua pas la rapidité des joueurs.

Le point victorieux du Joliette fut enregistré par Bouchard dans la dernière seconde de jeu. Les joueurs du Valleyfield tentaient de lancer la rondelle dans le territoire du Joliette lorsque Gravel s'en empara et lança sur Laplante. Tous les joueurs du Valleyfield couvraient leurs adversaires mais Bouchard réussit à s'échapper et du coin gauche de l'aréna il lança dans les filets de Laplante. Apparemment la vue de Laplante fut obstruée par un des joueurs du Joliette. Les joueurs du Valleyfield protestèrent ce point en disant que la cloche avait annoncé la fin de la période avant que la rondelle ait pénétré dans le filet. L'arbitre Bennett alloua cependant le point aux visiteurs.

L'Alignement:

Joliette	Valleyfield
Valois	but
Gagnon	défense
Deschamps	Landreville
Gravel	centre
Bouchard	ailes
Lalonde	Lilly
Substituts du Valleyfield:	Latour, Waldrum, Robineau, Boyer, McNichol, Leblond, Larivière.
Substituts du Joliette:	Joyal, Guilbault, Couture, St-Arnauld, Desbiens.

Arbitres: Mallinson et Bennett.

SOMMAIRE

Première période

Aucun point.

Punitions: Grant et Gagnon.

Deuxième période

1—Joliette: Gagnon (Lalonde) 8.46

2—Valleyfield: Desautels (Lilly et Larivière) 16.26

Punitions: Larivière, Lalonde et Gagnon.

Troisième période

3—Joliette: Guilbault

(Lalonde) 1.57

4—Joliette: Bouchard 19.59

Punitions: Landreville, Bouchard.

Les quilles

VALLEYFIELD

C. Roy	82	77	73	232
J. Roy	67	67	64	198
M. R. Robinault	77	85	82	244
A. Bériault	86	119	81	286
S. Gendron	86	82	67	235

398 430 367 1195

SALON VICTORIA

M. Duhaime	58	69	81	198
E. Dulude	50	67	90	207
Mme. Nicholson	70	79	86	235
J. Durocher	80	68	121	269
S. Duhaime	104	70	81	255

362 353 459 1174

UNITED STORES

Inez Sunstrum	141	146	128	415
Anita Soucy	199	154	148	501
M. Lemieux	199	142	155	496
G. Tessier	132	148	133	413
D. Sunstrum	222	154	138	514

893 744 702 2339

MAIN OFFICE

P. Lemieux	186	247	146	579
O. Anderson	107	221	119	447
M. Stewart	105	172	135	412
A. Doyon	193	181	206	580
Ruth Ogden	128	185	153	466

719 1006 759 2484

SALON EUGENE

Régina Thibault	217	172	168	557
G. Guerin	110	141	124	375
A. Bond	162	156	132	450
E. Thibault	219	191	160	580
T. Marieville	135	131	145	411

843 791 729 2373

SALON GLORIA

Mme Larche	142	90	128	360
C. Doyon	139	154	165	458
A. Doyon	130	130	110	370
Noëlla Giroux	127	175	134	436
Mme Lemieux	99	195	191	485

637 744 728 2109

GAULT

E. Walsh	134	131	149	414
E. Stewart	198	167	173	538

H. Meury	125	125	125	375
R. Lerhe	184	165	164	513
H. Lewis	174	236	153	563

815 824 764 2403

FINISHING

E. Kirby	125	125	125	375
L. Parry	120	146	101	367
L. Lemieux	204	246	178	628
F. Adams	143	120	173	436
V. Grace	174	132	227	533

766 769 804 2339

POWER HOUSE

A. Ross	135	163	152	450
F. Connor	159	161	172	492
J. Bell	224	186	135	545
H. Leblanc	209	251	171	631
H. Burton	145	187	107	439

872 948 737 2557

MACHINE SHOP

C. Comerford	101	151	246	498
W. Kirk	196	172	208	576
D. Williamson	167	132	248	547
J. Taylor	124	216	166	506
G. Perry	148	183	122	453

736 854 990 2580

COCA-COLA

L. Hallé	125	168	145	438
P. Hallé	124	149	152	425
O. Leduc	225	237	123	585
J. M. Théoret	175	221	184	580
S. Martin	181	179	194	554

831 954 818 2603

MARCHE BELLERIVE

A. Branchaud	128	140	146	414
R. Cousineau	148	164	170	482
L. McSweeney	127	177	159	463
Leo Saucier	159	167	174	500
A. Lesperance	158	150	131	439

720 798 780 2298

PROGRES

R. Loiselle	154	179	127	460
R. Bériault	201	128	123	452
P. Poirier	101	...	156	257
E. Pilon	...	169	...	169
G. Loiselle	130	173	199	502
M. Durocher	178	185	182	545

764 834 787 2385

SHELL

R. Montpetit	135	172	108	415
P. Poirier	120	129	143	392

M. Prieur	161	167	162	490
J. Jourdain	231	164	176	571
G. Jazsar	204	188	168	560

851 820 757 2428

BEAUHARNOIS

J. Gariépy	66	82	99	...
M. Thibert	84	106	94	...
A. Gariépy	68	110	78	...
F. Good	119	129	96	...
F. Bergeron	89	76	70	...

426 503 437 1366

VALLEYFIELD

C. Roy	42	90	75	...
J. Roy	68	89	88	...
M. R. Robineault	84	109	86	...
J. Gendron	88	90	109	...
A. Bériault	82	73	81	...

364 451 439 1254

J.-N. MARCHAND

L. Huot	117	99	103	...
J. Verth	107	81	107	...
A. Gariépy	98	64	94	...
M. Marchand	84	80	88	...
Mme Marchand	106	84	111	...

512 408 503 1423

MAJESTIC

J. Primeau	69	93	82	...
M. Vachon	85	98	96	...
B. Haineault	104	102	104	...
E. Gobeil	92	115	99	...
E. Guerrier	88	116	87	...

438 524 468 1430

VALLEYFIELD



E. GENDRON, prop.

Téléphone 454. 25, rue St-Laurent

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Tél. Bureau 500, Résidence 67

Gontran Saintonge,
AVOCAT,
VALLEYFIELD

Bureau du samedi à Beauharnois de 9 hrs. a.m. à 2 hrs. p.m. Pour affaires pressantes s'adresser à l'hôtel Russel.

L.-C. Tassé
NOTAIRE

BEAUHARNOIS, P.Q.
Dépositaire des greffes de Léonard et Normandin.

Roméo Brunet

Blocs de ciment—Sécs construits en blocs—Tuyaux en ciment.
Gravier — Pierre Concassée
Sable de tout premier choix.
ORMSTOWN, QUE.

Rodolphe Bédard

Bureau établi en 1908
EXPERT-COMPTABLE
licencié et agréé
(Chartered accountant)
Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières.
425, Avenue Viger,
MONTREAL

Docteur

AIME LEDUC,
VALLEYFIELD

Dr. Armand Clairmont
Chirurgien-Dentiste

2, Ch. St. Louis, Beauharnois
Tél. No. 111
Bureau à Ste-Martine tous les jeudis de 10.00 a.m. à 5.00 p.m.

J. M. LAFLEUR,
D.E.B.A.

ARCHITECTE
Tél. Bureau 88,
309, rue Victoria, Rés. 204,
VALLEYFIELD

Arthur W. Sullivan

(Successeur de J.-H. Sullivan)
ARPENTEUR GEOMETRE
ET INGENIEUR CIVIL
Valleyfield, P.Q.
Téléphone 401, Casier 124

J.-G. Laurendeau, C.R.
Jean-Paul Cossette, L.L.L.
Laurendeau & Cossette
Avocats VALLEYFIELD

Au Château, à Huntingdon, les 1er et 3e samedis de chaque mois. Téléphone 43.

ARTHUR LEGAULT

Peinture et lettrage de voitures, autos, camions, enseignes, etc.
46-50, rue Bissonnette,
VALLEYFIELD

Armand Longtin,
AVOCAT,

rue Dalhousie,
HUNTINGDON, QUE.

DR. LORENZO DE GRANDPRE

"Rayons Ultra-Violet"
Tél. 146, 23, Jacques-Cartier
VALLEYFIELD

Robert Besner,
NOTAIRE

Bureau: 64, rue Ste-Cécile,
Résidence: 62, rue Ste-Cécile,
Téléphone 38,
VALLEYFIELD

L'Actualité Sportive

LE BEATTY ET LE HUNTINGDON FONT PARTIE NULLE

Le Beatty de la ligue de la cité rencontrait le Huntingdon à l'aréna, samedi soir. Après soixante minutes de jeu et en dépit de tous ses efforts le Beatty ne put remporter la victoire. La partie se termina par 3 à 3.

A maintes reprises dans les dernières minutes de la troisième période le Beatty envoya cinq avants à l'attaque pour tenter de remporter la victoire mais le gardien de buts des visiteurs ne put être pris en défaut.

Le Beatty eut un avantage marqué pendant toute la durée de la joute, mais il fut très malchanceux près des filets.

La partie fut dénuée de toute rudesse, et l'arbitre, Walter Lilly, n'infligea aucune punition.

Black Leduc et Roy Sunstrum furent très dangereux à l'attaque tandis que Legault et DeBonville manquèrent plusieurs chances de compter. Fortune et Kirby firent bonne figure sur l'alignement des visiteurs.

LE VALLEYFIELD SENIOR

Le Valleyfield Senior qui a été éliminé des parties finales dans la ligue provinciale, mardi soir par le Joliette, continuera quand même ses activités sportives jusqu'à ce que la température fasse cesser les joutes de hockey.

Les Cornwall Flyers et quelques équipes de la ligue Seniore de Montréal se rendront à Valleyfield sous peu pour rencontrer l'équipe locale dans des joutes d'exhibition.

La direction du Valleyfield se mettra en communication avec le Lac Placide et le Boston pour rencontrer ceux-ci dans leur ville. A Boston, le Valleyfield ferait face au Boston Olympic. L'équipe de Lac Placide, renforcée de quelques joueurs des villes environnantes, recevrait le Valleyfield dans son palais de glace.

En ce qui concerne la partie de mardi soir, la direction du Valleyfield Senior nous informe que le temps régulier était écoulé et que même il y avait vingt secondes de trop de jouées dans la troisième période.

LE RESTAURANT LARIVIERE RENCONTRE LA MAISON COUSINEAU A L'ARENA

Samedi après-midi, le restaurant Larivière et la Maison Cousineau en venait aux prises à l'aréna pour la deuxième fois cette année.

Dans les deux premières périodes le jeu fut très rapide mais cette allure modéra de beaucoup dans la troisième reprise lorsque les joueurs en vinrent aux prises. Plusieurs joueurs furent punis. Les spectateurs prirent aussi une part active pendant cette troisième période et les coups de poings se succédèrent rapidement mais toutefois sans causer trop de dommages.

Durocher, sur une passe de H. Rolland sauva son équipe d'un blanchissage en comptant l'unique point du Restaurant Larivière.

La maison Cousineau remporta la victoire par un score de 5 à 1.

L'alignement:

Restaurant Larivière—Buts, Jodoin; déf., F. Grenier et Jodoin; ailes, Desjean et Durocher; centre, H. Rolland; subs., L.-P. Grenier, L. Miljour, Mercier, Therrien, Leroux et Savage.

La Maison Cousineau—Latour, St-Onge, Martin, Brunet, Galarneau, Latour, P.-E. Bougie, L.-G. Bougie, Latulipe et Leroux.

SOMMAIRE

Première période

1—Cousineau Brunet
Punition: Mercier.

Deuxième période

2—Cousineau ... St-Onge (Brunet)
3—Larivière Durocher (H. Rolland)
Punition: Aucune.

Troisième période

4—Cousineau ... St-Onge (Bougie)
5—Cousineau St-Onge
6—Cousineau St-Onge
Punitions: Grenier, Bougie, Desjean.
Arbitre: G. Rochefort.

LE BELLERIVE

Lors de la joute de dimanche entre le Bellerive et le Royal, deux des joueurs du gérant Arthur Vinet furent blessés. I. Lepage et R. Gendron les deux blessés, seront sur l'alignement du Bellerive lors de leur prochaine joute.

La mésentente régnait chez le Bellerive depuis les deux dernières parties cependant M. Vinet nous dit que maintenant l'harmonie règne parmi tous les joueurs de l'équipe et il se dit très confiant de remporter le championnat.

LE BEATTY

Le Beatty de la ligue de la cité a joué le plus grand nombre de parties de toutes les équipes de la ligue cette année. Il a joué vingt-deux parties dont seize dans la ligue de la cité et six parties d'exhibition. Ces parties d'exhibition furent jouées contre le Royal, le Séminaire, Ormstown, St-Polycarpe et deux parties avec le Huntingdon. Toutes ces parties d'exhibition furent gagnées par le Beatty à l'exception de leur joute de samedi dernier à l'aréna contre le Huntingdon alors qu'ils ont annulé 3 à 3.

Dans la ligue de la cité le Beatty a remporté trois victoires et annulé deux parties.

Le Beatty devait se rendre à Oka en fin de semaine mais l'équipe décida de ne pas faire le trajet pour des raisons inconnues.

Si des arrangements définitifs peuvent être conclus sous peu, le Beatty rencontrera le Beauharnois.

D'après M. Lucien Leduc, le Beatty avait une équipe de tout premier ordre cette année et aurait certes figuré dans les parties de détail si tous les joueurs avaient pu se rendre à leurs joutes régulières de la cédule.

St Louis de Gonzague

Naissance

A M. et Mme Louis Ladouceur née Yvonne Lavigne, un fils baptisé Joseph Lionel Gaëtan. Parrain et marraine, M. et Mme Philias Ladouceur, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Yvette Lavigne, tante de l'enfant.

Quarante-Heures

Lundi, mardi et mercredi de cette semaine, ont eu lieu au couvent les pieux exercices des Quarante-Heures. C'est une joie pour les anciennes élèves d'être admises à assister à l'heure d'adoration dans la chapelle où tout respire la plus grande piété.

Décès

A St-Louis de Gonzague, le 15 courant, est décédé M. Aimé Payant, âgé de 72 ans. Les funérailles eurent lieu mercredi. Le défunt laisse pour pleurer sa perte, trois fils, Rosario et Arcade, de St-Louis, et Hermas, de Montréal.

Déplacement

M. Aimé Trudel, de Montréal, était de passage à St-Louis, ces jours derniers.

En marge de la partie de mardi

Les deux milles personnes présentes à la partie de mardi soir entre Joliette et Valleyfield furent témoins d'une des plus belles parties de hockey offertes au public de Valleyfield, cette année.

Des amateurs de hockey venus de tous les coins du district assistaient à cette rencontre. Plusieurs de ceux-ci n'avaient visité l'aréna depuis son érection, et ils furent surpris de voir un aréna si bien construit et si bien éclairé.

Grant et Landreville n'ont pas aimé la punition qu'ils ont dû purger pendant la première et la troisième période. On ne peut les en blâmer.

Une des admiratrices du Valleyfield était si enthousiasmée lorsque Desautels compta dans la deuxième période, qu'elle en perdit la parole pour quelques minutes... seulement.

Un partisan du Joliette était au banc du chronométrateur pendant toute la joute.

Après la partie un admirateur du Valleyfield était si désappointé que son équipe ait perdu la joute qu'il décida de retourner chez lui et pleurer pendant quelques heures.

L'arbitre Bennett fut hué à plusieurs reprises pendant la partie. Les partisans du Valleyfield et les quelques partisans du Joliette ne manquèrent pas de protester lorsqu'il alloua le point victorieux au Joliette dans la dernière seconde de jeu.

Georges Gravel joua une partie de tout premier ordre, au centre, sur la première ligne d'attaque des visiteurs. Gravel jouait avec l'équipe de balle-molle de Châteauguay, l'été dernier. Il était leur meilleur frappeur et ne laissait rien passer au premier but.

Un spectateur demanda à l'arbitre Bennett s'il était rétabli de son voyage à Sherbrooke. Celui-ci lui jeta un coup d'oeil un peu dur.

Guilbault protesta auprès de l'arbitre Bennett contre sa décision au sujet du point compté par Bouchard dans la dernière seconde de jeu. Mais tout fut en vain...

Landreville semblait épuisé à la fin de la partie. On ne peut le blâmer car il resta sur la glace pendant toute la durée de la partie. Il n'eût que deux minutes de repos, et ce fut quand il fut puni durant les premières minutes de la troisième période.

Quand Bouchard compta le dernier point des visiteurs, on aurait pu entendre tomber une épingle. Cependant les spectateurs huèrent le verdict des arbitres peu après.

McNichol et Leblond avaient changé de position pour ce match final. McNichol jouait au centre et Leblond sur l'aile.

LES DIABLES ROUGES

Les Diables Rouges et le Beatty, amalgamés annonçaient dans nos colonnes sportives, la semaine dernière, qu'ils lançaient un défi aux champions de la ligue de la cité. Une coupe serait offerte par quelqu'un dont le nom devait être dévoilé cette semaine. Comme le détail n'est pas encore commencé, il nous est impossible de mentionner le nom cette semaine. La semaine prochaine apportera peut-être d'autres changements.

La Revue Financière

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE...

Nous reproduisons textuellement, ci-dessous, une entrevue du représentant du journal "Information" avec M. J. P. Kempf, président du Crédit Anglo-Français, qui vient de passer quelques semaines en Europe, où il a eu l'avantage, surtout à Paris, de rencontrer les têtes dirigeantes de la politique et de la finance.

LA SITUATION DES AFFAIRES EN EUROPE

L'opinion du président du Crédit Anglo-Français Ltée. — Une nouvelle dévaluation du franc est possible. — L'exportation des capitaux. De retour d'un voyage de quelques semaines en France et en Angleterre, M. J.-P. Kempf, président du Crédit Anglo-Français Limitée, veut bien nous communiquer quelques-unes de ses impressions. A l'heure où les événements d'Europe passionnent les esprits, nos lecteurs seront certainement intéressés d'avoir l'opinion d'un homme d'affaires qui a été sur place.

Disons immédiatement que M. Kempf revient plus optimiste qu'à ses précédents voyages alors que la situation politique et internationale était plus tendue qu'à l'heure présente, bien qu'elle offre encore des dangers sérieux.

M. Kempf nous parle d'abord de la France et du sentiment qui domine là-bas. "Il est bon de remarquer que le communisme en France ne gagne pas de terrain, bien au contraire, soit que les événements d'Espagne aient donné sérieusement à réfléchir à certains agitateurs, soit que le nouveau parti politique (anciennement le parti Croix-de-Feu) le parti Social Français tienne l'autre en respect. Ce parti comprend toutes les classes de la société et est animé du patriotisme le plus pur et le plus ardent. Le fascisme n'a jamais réellement existé en France et n'a aucune chance de réussir car le pays est trop individualiste."

"Si l'on constate une amélioration sensible des affaires en France, les finances de l'état sont, par contre, tout-à-fait déplorables. On ne peut nier que le gouvernement soit dans une situation précaire et une accumulation constate de déficits, avec une balance commerciale extérieure défavorable, ne peut mener qu'à la ruine."

Mais enfin, demandons-nous à M. Kempf, comment cette situation se règlera-t-elle? "Je ne vois qu'un moyen, nous répond-il, et c'est d'ailleurs l'opinion de personnes bien avisées, et ce moyen, si pénible soit-il, est une nouvelle dévalorisation du franc, beaucoup plus forte que la précédente."

"Si la situation politique était stable, la confiance reprendrait vite et il serait alors possible de couvrir les déficits par des emprunts, malheureusement, dans l'état actuel des choses, la confiance ne règne guère."

"L'exploitation des capitaux français est-elle défendue? Nous avons profité de notre rencontre avec le Président du Crédit Anglo-Français Ltée pour savoir à quoi nous en tenir à ce sujet. "L'exportation des capitaux, nous dit M. Kempf, n'est par interdite officiellement, bien entendu, elle n'est pas encouragée! et il est fort possible que des lois soient passées qui rendront l'exportation sinon impossible du moins fort difficile."

"L'impôt sur les dividendes de titres étrangers détenus par des Français est fort élevé; il est de 25 p.c., auquel il faut ajouter l'impôt du gouvernement canadien de 5 p.c."

M. Kempf ne croit pas qu'un danger de guerre existe pour le moment, toutefois il admet que la si-

tuation économique en Allemagne devient de plus en plus difficile, et pour laquelle l'Allemagne sera obligée de trouver une autre solution que celle des armes.

M. Kempf nous dit en terminant que le Canada jouit en France de la meilleure renommée et de la plus grande confiance. On admire la manière rationnelle avec laquelle nous avons surmonté les difficultés de la crise. Les Français envient chez nous la stabilité politique et l'énergie juvénile que nous déployons au développement de notre pays.

Allure moins spéculative des marchés:

Bien que la moyenne des stocks aient maintenu leurs positions, il s'est enregistré peu de sommets au cours des derniers jours, du sans doute au fait que les profits anticipés de plusieurs corporations avaient déjà été escomptés en bourse locale. Malgré cela, nous croyons que la majorité des stocks de bonnes compagnies devraient monter encore, car les affaires, cette année, seront meilleures encore, et il se peut que plusieurs dividendes réinstallés l'an dernier, soient augmentés au cours de l'année.

Steel of Canada:

Les actions de la Steel ont pris une certaine appréciation, cette semaine, et les perspectives de cette industrie s'annoncent belles. En effet, l'industrie du bâtiment, comme nous l'avons dit, il y a quelque temps, n'a pas encore pris l'essor qu'ont enregistré les autres compartiments. Cependant, surtout grâce au plan fédéral des habitations nouvelles, cette industrie, dont la Steel of Canada est un important rouage, devrait reprendre avec une grande vigueur. Nous recommandons, en général, l'achat des actions de toutes les compagnies qui, directement ou indirectement, touchent à l'industrie du bâtiment.

LE GUETTEUR.

ST-ISIDORE

Dimanche dernier, le 14 février, le club de hockey Emfo de Ste-Martine devait rendre visite au Canadien de St-Isidore, mais la mauvaise température fit remettre la partie à plus tard.

La retraite paroissiale vient de se terminer. Elle dura huit jours, et fut prêchée par deux Rédemptoristes, les Rév. Pères Jeannotte et Routhier.

Mlle Jeannette Longtin, fille de M. et Mme Oscar Longtin a fait ses adieux au monde pour entrer dans la Congrégation des Soeurs de Jésus-Marie.

M. et Mme Dieudonné Dupras passent quelque temps chez Mme Vital Brault.

Mlle Jeannine Ste-Marie, chez sa cousine, Mlle Simonne Turpin.

Mme J.-C. Lanctôt, à Montréal pour quelques jours, l'invitée de Mme A. H. Patenaude.

Miles Léa, Lucrèce et Clarisse Choquette, en fin de semaine chez leurs parents.

Clavigraphes

A louer ou à vendre

LOCATION:

75c par semaine

\$3.00 par mois

Les clavigraphes loués sont munis d'un ruban neuf.

S'adresser au
Huntingdon Gleaner
Inc.

Huntingdon, Qué.

BEAUHARNOIS

Toute organisation si bonne qu'elle soit, ne rencontre pas moins des pour et des contre dans la réussite de son projet. Dans quelques endroits publics on entend souvent des témoignages contradictoires quant au succès et à l'avenir des jeunes de l'A.C.J.C. et de la J.O.C., qui en notre ville travaillent arduement pour l'obtention d'une nouvelle salle paroissiale. Cette salle, outre qu'elle servira au groupement des jeunes et à promouvoir leurs initiatives, est d'une nécessité presque absolue dans toute paroisse qui veut grandir. Depuis que les jeunes ont entrepris leur campagne en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la construction de leur salle, plusieurs ont soulevé des objections: la salle coûterait trop cher; ou bien: cette salle n'est pas nécessaire; ou: cela amènerait la faillite des restaurants; ou: la somme que l'on emploiera à l'achat des jeux est trop élevée; etc.

Toutes ces objections viennent sans doute d'esprits étroits. Le coût de la salle est évalué à \$15,500. En ce qui concerne les jeux, il faut dire qu'il ne s'agit pas d'un gymnase mais bien d'une salle paroissiale.

Carnet social

M. et Mme Joseph Gendron, M. et Mme Joseph Hébert et M. Eugène Gendron étaient à Montréal en fin de semaine.

Décès du R. F. Victor Duhamel

Nous apprenons avec regret la mort du Rév. Frère Victor Duhamel, c.s.v., premier directeur du collège de Beauharnois, 1924-25 et procureur en 1931-33, survenue après une longue maladie, au noviciat des Clercs de St-Viateur, à Joliette. Le défunt était né à St-Roch sur le Richelleu, le 20 juillet 1871. Il laisse dans le deuil, huit frères et deux soeurs: le R. Fr. Edmond Duhamel, O.M.I., de Lowell, Mass., Servius, Roch et Orphidas de St-Roch sur le Richelleu, Jean-Baptiste, de Montréal, Joseph, de Beaconsfield, Elphège, de St-Félix de Valois, et Adolphe de Contrecoeur; Mmes Ernestine Hurteau de Montréal et Augustine Paradis, de Longueuil. Les funérailles eurent lieu au noviciat de Joliette, lundi matin, à dix heures et demie. Étaient présents: le Rév. Frère N.-F. Coderre, directeur du collège de Beauharnois, le chanoine O. Bissonnette, curé de Beauharnois, les RR. FF. Charbonneau, Beaudry, Moreau, c.s.v., S. H. le maire Roy, MM. Zéphir Leduc, Arthur Leduc, Joseph Lorrain et Oscar Dorais.

Automobile retrouvé

Une automobile de marque Ford a été trouvée dans la cour du collège dans la nuit de samedi à dimanche. Après quelques recherches, le chef de police a retrouvé le propriétaire de l'auto qui ne portait aucune plaque-licence. Elle appartient à M. Gilbert Laberge de St-Etienne, à qui on avait voulu jouer un vilain tour.

Mendiant 1937

Un individu de langue anglaise mendiait vendredi dernier dans les rues de notre ville et allait dépeser ses revenus au "Russel" au fur et à mesure. On le rapporta au chef de police qui le reconduisit aux limites de la ville et lui dit: "Too bad, but lent time, my son".

A propos de salaire

On annonçait dernièrement une augmentation de salaire à la St. Lawrence Alloys, ce qui se produisit mais au lieu de trois hommes pour chauffer chaque fourneau il y en a maintenant seulement deux, ce qui fait que la compagnie empoche 30 sous de l'heure malgré l'augmentation.

Sport au Collège

Les ligues de hockey, collégiales clôtureront bientôt la saison. Il y a encore quelques joutes pour les ligues professionnelle et semi-professionnelle, mais la ligue juniore a terminé sa saison. Dimanche dernier, Ottawa défait Lévis par 5 à 2. Dollard remporte le championnat de la ligue avec une bonne marge. Voici le classement des équipes à date:

Ligue professionnelle — St. Clément, 10 points; St-Viateur, 2. Semi-professionnelle — Frontenac, 10; Lévis, 4; Salaberry, 3; Montcalm, 3; Beauharnois, 2. Juniors — Dollar, 8; Beauharnois, 5; Ottawa, 3; Canadien, 2; Montréal, 2.

Quilles

La saison de quilles était déjà quelque peu avancée, met de la rivalité plus accentuée parmi les équipes. Dans la ligue majeure de la Cité et du District de Montréal, le C.P.B. a compté quatre points contre le Maisonneuve pour se rapprocher de la deuxième position. Le C.P.B. entend reprendre la première position qu'il possédait jusqu'à récemment. Dans la Ligue Commerciale, le Kilgour, champion de l'an dernier, a augmenté son avance en tête et tout laisse croire qu'il sera de nouveau champion. Dimanche prochain, le C.P.B. ira rencontrer le Windsor à Montréal pour une joute régulière de la ligue majeure.

Voici le classement dans les deux ligues:

Maisonneuve				
Martin	168	136	168	473
Gastonguay	173	146	201	560
Lamoureux	164	170	201	535
Gauvin	168	189	146	503
Viens	177	170	155	502

851 811 871 2573

Beauharnois				
Leduc	181	191	212	584
Marchand	180	192	200	572
Frappier	137	190	146	473
Robineault	193	206	190	589
Thibert	235	205	216	656

926 984 964 2874

Ligue Majeure		Points
Boud's		56
Maisonneuve		50
Beauharnois		48
Daoust et Fils		41
Windsor		38
Chateau		32
Régat		26
Sasseville		21

Ligue Commerciale		Points
Kilgour		46
Marché Royal		42
J. N. Marchand		41
Ph. Larose		40
H. S. Paper Mills		40
Tennis Club		39
Thibert et Frères		38
Cycliste		37

Big Six		Points
E. Thibert		191
A. Barry		186
P. E. Leduc		182
H. Thibert		182
L. Leduc		182
R. Gendron		181

Hockey

Dimanche dernier, malgré la température plutôt printanière, le Kilgour battit le Huntingdon par le score de 2 à 0 dans une partie de deux périodes, la glace étant trop molle pour une troisième. Le Huntingdon possède sûrement une puissante équipe, et n'eût été l'état de la glace, le résultat aurait été tout autre. Le Huntingdon avait déjà fait baisser pavillon au Kilgour, chez lui, dernièrement, par le pointage de 12 à 9.

Cambriolage 2 accidents et incendie

Au cours de la semaine dernière, des cambrioleurs se sont introduits dans la manufacture Leduc et Fils Ltée, et on fait main basse sur une quantité d'outils. Les malandrins se sont introduits par un chassis et puis par une trappe du plancher. La police a fait enquête, et on s'attend à des arrestations imminentes.

Accident

Dimanche soir, vers 7 heures, un automobiliste traversant sur la glace entre Beauharnois et l'Île Perrot, faillit se noyer ainsi que les trois passagers qui l'accompagnaient, quand l'auto tomba dans une crevasse. Les occupants purent cependant sortir de l'auto qui n'était qu'à demi submergée et allèrent quérir M. Jos. Lancoste, garagiste, à l'Île Perrot, qui sortit le véhicule de sa dangereuse position.

Autre accident

Samedi dernier au coin des rues du Marché et St-Laurent, deux automobiles, l'une conduite par Mme Bill Keith et l'autre par M. Pierre Brais, vinrent en collision. Les véhicules ne sont que légèrement endommagés.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez MM. Lavallière et Bariteau, demeurant tous deux dans le même logis. Le feu s'est déclaré dans une cheminée de l'appartement de M. Lavallière et pénétra dans celui de M. Bariteau. Les pompiers se rendirent sur les lieux. Les dommages sont minimes.

Valleyfield seule tolère les étrangers

(Suite de la 1ère page)

Revenant à la charge au sujet du pont Dufferin, M. Touchette dit qu'il a reçu de nombreuses plaintes de gens qui se font arroser et dont les vêtements sont salis par les éclaboussures. S.H. le Maire suggère de demander à l'ingénieur de faire nettoyer le pont et M. Touchette répond qu'il y aura toujours de l'eau quant même. Si la Montreal Cottons ne veut pas que le pont se fasse, ajoute-t-il, qu'ils fassent une passerelle pour les piétons ou autre chose; les gens ne sont pas pour se laisser arroser pour celui-ci ou celui-là. M. Touchette avertit enfin le Conseil qu'il va recevoir des comptes de nettoyage si cela continue.

Pour donner suite aux protestations du Dr Laroche au sujet de la lettre du Dr Roman, M. Miron proposa la résolution suivante qui fut secondée par M. Monette et adoptée:

Attendu qu'un article injurieux a été publié dans le Gleaner sous la signature du Dr C. L. Roman; Que copie de cet article et de cette résolution soit transmise au gérant de la Montreal Cottons pour qu'il porte les faits à la connaissance du président et des directeurs de la Montreal Cottons.

M. Miron fit d'abord quelques remarques dans le sens de cette résolution, puis S.H. le Maire dit qu'il avait eu la visite du Dr Roman et que celui-ci regrette l'incident, qu'il a été mal compris et que, d'ailleurs, il a écrit au Gleaner une lettre qui paraîtra cette semaine.

Je crois, répond M. Miron que si le Dr Roman avait le repentir, il s'empresse d'écrire au Conseil

Le 1er mai

Les bureaux de

La Gazette de Valleyfield

seront transportés à

83, rue St-Jean-Baptiste,

coin Jacques-Cartier

une lettre qui resterait dans les minutes et qu'il rachèterait son erreur. Le Dr Roman, poursuit M. Miron, a insulté le conseil de manière assez grave surtout dans la dernière partie de sa lettre où il dit: "Ceux qui, assez mal avisés, étalèrent publiquement le ressentiment qu'ils avaient au coeur, qu'ils aillent au ruisseau y déposer leur amertume, à l'instar du Syrien Naaman, qui s'y purifia de sa lèpre, pour ensuite aller s'excuser, en toute humilité, d'abord au jeune homme humilié et puis au corps politique dont ils détenaient le mandat d'appliquer les principes éternels de vérité et de justice."

Cela veut dire, continue M. Miron, que nous ne sommes pas dignes du mandat que nos concitoyens nous ont donné. C'est ce paragraphe qui est le plus difficile à digérer. Je crois que s'il reconnaît son erreur, il aurait dû s'empresser de faire réparation d'honneur.

S. H. le maire expliqua ensuite qu'il n'avait pas dit que le Dr Roman avait reconnu qu'il avait commis une erreur, mais qu'il regrettait l'incident auquel sa lettre avait donné lieu et qu'il croyait avoir raison d'après ses informations.

L'Association des Chemins de Fer du Canada demande à la ville de coopérer pour uniformiser l'heure pendant l'été en adoptant la nouvelle heure du 25 avril au 25 septembre.

On répondra qu'un règlement fixe la durée de l'heure d'été à ces dates approximativement, en ajoutant que si l'heure d'été cause des inconvénients cela est dû aux chemins de fer qui au lieu d'avancer leurs trains devraient avancer leurs pendules.

M. Edgar Ostiguy, gérant du Château réclame \$167 pour dommages subis par l'eau qui a pénétré dans le "grill" par suite de la négligence de la ville quand les compteurs furent posés.

Le Dr Laroche observe que toutes ces plaintes doivent être le signe d'une négligence quelconque de la ville.

M. Monette dit que le Château a demandé un tuyau plus gros, ce qui a peut-être retardé les réparations. On demandera un rapport de l'ingénieur.

On accorde à M. Hervé Lecompte le droit de construire un escalier extérieur à 7 pieds de la rue, rue Alexandre. M. Touchette explique que la maison est retirée et que l'escalier ne paraîtra pas.

Le comité pour aider à régler les problèmes des petits propriétaires informe le Conseil que ses séances

publiques commenceront bientôt à Montréal et l'invite à présenter ses suggestions, mémoires et requêtes. Après avoir discuté si cette question relevait du Conseil ou de la Ligue des Propriétaires, on décide de transmettre la lettre à la Ligue qui fera ses suggestions au Conseil.

On transmet au Trésorier une demande pour transférer à M. Josaphat Marcl la licence de boulanger de M. Joseph Daoust. Cette demande amène sur le tapis la question des taxes d'affaires et M. Monette dit qu'on aurait du demander dans le bill que la charte soit modifiée de manière à ce que la taxe d'affaires se paie de mai à mai.

On transmet à M. l'abbé Cloutier une lettre de M. J. E. Laforce concernant la colonisation.

Les raquetteurs demandent de nouveau un octroi pour dimanche.

M. Ed. Bougie demande la position de surintendant des Parcs et MM. Lorenzo Derpentigny et Alphonse Delisle demandent de l'ouvrage. La première demande est transmise au comité des finances, la seconde au comité des parcs et les autres à M. Léveillé.

On portera au nom de Mlle Alexina Major la propriété No 825-8 appartenant autrefois à M. J.-O. Major.

Avis public

Avis public est par les présentes donné que la Cité de Salaberry de Valleyfield s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa Charte sur les matières suivantes:

Désigner les officiers permanents du Conseil; changer le mode de cotisation pour le coût des réparations et constructions des égouts; permettre la pose de paraneiges sur les lots vacants; autoriser la Cité à entretenir des chemins d'hiver dans un rayon de pas plus de trente milles de ses limites, avec le concours des municipalités intéressées; imposer une taxe sur les différentes lignes de commerce et une taxe spéciale sur les chaînes de magasins; acquérir et exproprier les terrains et tous objets relatifs à l'éclairage de la Cité et à la force motrice; acquérir et exproprier des usines électriques avec leur système de distribution et accessoires; le chapitre 269 S.R.Q. 1925 ne s'appliquera pas à la Cité; et pour autres fins.

Salaberry de Valleyfield, 12 février 1937.

LAURENDEAU et COSSETTE, Procureurs de la requérante.

Placements de tout repos

11,200	Ville de Beauharnois	3½%	1er août 1953-61	97.50
6,000	Diocèse Alexandria	4%	1er juin 1946	100
2,000	Montreal Tramways	5%	1er avril 1955 environ	88

Nous exécutons toutes commandes sur les bourses de Montréal, du Curb et des Mines

J. GERARD BELANGER, L.S.C., Agent financier

Tél. Bureau 802, Résidence 91, 48, rue Ste-Océile VALLEYFIELD, QUE.